



RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Sénégal, Maroc, France

Sommaire

I. Introduction	4
II. Le Siège.....	5
II. 1) Développement du pôle administratif	5
II. 2) Contrôle fiscal	5
II. 3) Législation et droit du travail.....	5
II. 4) Partenaires.....	9
II. 5) Démarche qualité	11
II. 6) Séminaires de direction.....	12
II. 7) Réseaux.....	12
II. 8) Temporalité des séjours	12
III. Le Service des admissions	14
III. 1) Evolution de l'équipe	14
III. 2) Evolution de la procédure d'admission.....	14
IV. Le Maroc.....	16
IV. 1) Évolution de l'équipe éducative.....	16
IV. 2) Évolution du dispositif	16
IV. 3) Evolution du travail éducatif	17
IV. 4) Evolution des prises en charge individuelles, limites et perspectives. ..	19
V. Le Sénégal	20
V. 1) Évolution de l'équipe éducative.....	20
V. 2) Évolution du dispositif.....	21
V. 3) Evolution du travail éducatif	21
V. 4) Evolution des prises en charge individuelles, limites et perspectives.....	25
VI. Le dispositif d'accompagnement au retour de Saint Arnoult	26
VI. 1) Présentation du dispositif	26
VI. 2) Évolution de l'équipe éducative.....	29
VI. 3) Evolution du dispositif	30
VI. 4) Evolution du travail éducatif	31
VI. 5) Réflexion en cours	33
VII. Evaluation de l'activité	34
VII. 1) L'activité 2010 en quelques chiffres	34
VII. 2) Le traitement des candidatures.....	35
VII. 3) Les séjours de rupture	39
VII. 4) Les séjours à St Arnoult.....	43
VII. 5) Les stages à caractère professionnel	45

VII. 6)	Les départements partenaires	48
VII. 7)	Le profil des jeunes accueillis	49
VII. 8)	Evaluation des différents services par les référents éducatifs.....	54
VII. 9)	L'après séjour	57
VII. 10)	Zoom sur le département des Yvelines.....	59

I. INTRODUCTION

Deuxième année pleine suivant l'obtention de son habilitation délivrée par le département des Yvelines (juin 2008), 2010 a été le théâtre de profondes évolutions pour Média Jeunesse. Ces évolutions se sont opérées selon un triptyque difficile à équilibrer:

- amener Média Jeunesse, malgré la complexité de son organisation répartie sur 3 pays, à intégrer l'ensemble des obligations réglementaires liées à son activité,
- conserver la qualité des accompagnements éducatifs reconnue par l'ensemble des partenaires,
- amorcer, en lien avec les financeurs, une politique volontariste en matière de gestion des ressources humaines.

Chacun de ces 3 volets a donné lieu à un important travail de fond, entre normalisation, mise en conformité et innovation : notons, parmi les éléments les plus significatifs, le passage sous la convention collective de 66 avec signature d'un accord d'entreprise, la rédaction et mise en œuvre du règlement intérieur, le démarrage des CVS africains, la réflexion autour de la mise en application des dispositions de la loi du 5 mars 2007 et particulièrement la place des familles dans le contexte particulier de l'expatriation, la participation aux travaux préparatoires du 3^{ème} schéma départemental des Yvelines.

L'évaluation de notre travail est cette année encore, au cœur de ce rapport d'activité, afin d'offrir à nos partenaires, financeurs, services éducatifs, jeunes et familles, toute la transparence nécessaire à la bonne compréhension de notre fonctionnement. Nous espérons par ce biais continuer à démontrer annuellement - suivant les obligations dictées par le décret du 3 novembre 2010 en matière d'évaluation mais en s'inscrivant dans une démarche qualité déjà ancienne - la pertinence d'une solution innovante d'accompagnement éducatif à laquelle nous croyons profondément et que nous espérons pouvoir diversifier dans les années à venir.

Olivier ARCHAMBAULT
Directeur Educatif

II. LE SIEGE

II. 1) Développement du pôle administratif

Média Jeunesse a intégré de nouveaux locaux en Octobre 2010 à Lyon. Ces locaux se trouvent rue Perrod, toujours dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon, au RDC. Ainsi, nous restons dans le même quartier, ce qui ne modifie pas beaucoup le trajet des référents se rendant à Lyon en vue d'un entretien d'admission.

Les locaux ont une surface de 160m², soit le double de la surface des bureaux précédents et ont donc permis à chacun des membres du pôle administratif de disposer d'un bureau.

En outre, un bureau est mis à disposition des Délégués du Personnel, un autre permet de recevoir les référents éducatifs et les jeunes candidats au départ et un dernier est mis à disposition du personnel pour les déjeuners. Le local offre également un vaste espace pour l'archivage.

II. 2) Contrôle fiscal

Média Jeunesse a fait l'objet d'un contrôle fiscal de Novembre 2010 à Février 2011, et ce sur la période de Janvier 2007 à Juin 2010. Le résultat du contrôle s'est soldé par un redressement de 698€.

II. 3) Législation et droit du travail

a) Adhésion volontaire à la CCN66 et Accord Collectif d'Entreprise

Comme mentionné dans le rapport d'Activité 2009, lors des négociations budgétaires pour l'établissement du Prix de Journée 2009, les autorités de tarifications avaient attiré notre attention sur le fait que la Convention Collective Nationale en vigueur au sein de Média Jeunesse, à savoir la Convention Collective de l'Animation, ne correspondait pas réellement à notre activité, et qu'il serait nécessaire à terme d'envisager de passer sous la Convention Collective Nationale des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées de 1966. Avait alors été évoquée la difficulté d'appliquer dans son ensemble cette convention collective du fait du statut de permanent du personnel intervenant sur le dispositif de St Arnoult et du fait de l'incidence financière qu'aurait l'application de la convention collective sur notre prix de journée.

Les autorités de tarification ont donc émis l'idée de travailler sur un projet d'accord collectif d'entreprise.

Un projet d'accord collectif d'entreprise a donc été élaboré et présenté aux Autorités de Tarifications en Avril 2009. Le projet d'Accord Collectif est détaillé dans le Rapport d'Activité 2009.

Ce projet se base sur la Convention Collective Nationale de 1966 mais propose certains aménagements en matière de temps de travail. En effet, de par le caractère expérimental des activités développées par Média Jeunesse Séjours de Rupture, il a été souhaité de pouvoir définir de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail adaptées à la particularité de son activité et au développement de nouvelles formes d'accueil des jeunes en difficulté.

Après présentation du projet d'Accord Collectif d'Entreprise, les autorités de tarifications nous ont demandé de procéder à une simulation de la masse salariale sous la Convention Collective de 1966 et le présent projet d'Accord Collectif.

Les autorités de tarification ont ensuite donné leur accord pour ce changement de convention collective ainsi que pour l'adoption de l'Accord Collectif présenté, lors de la négociation budgétaire du Prix de journée 2010, en Avril 2010.

Pour financer l'augmentation importante de la masse salariale du fait du passage à la CCN de 1966, les autorités de tarification ont donc augmenté le Groupe II (Dépenses Afférentes au Personnel) de notre Budget prévisionnel de 11% afin de pouvoir financer ce changement.

Média Jeunesse a ainsi adhéré de manière volontaire à la CCN de 1966 et l'Accord Collectif d'Entreprise a été mis en œuvre en mai 2010. Pour ce faire, L'Accord Collectif a été soumis à un vote référendaire par l'ensemble des salariés via les Délégués du Personnel en date du 26 Avril 2010. L'accord Collectif a été adopté par une majorité de 10 voix sur 14.

L'Accord Collectif a ensuite été soumis à un syndicat, la CFTC, qui a ensuite mandaté notre Délégué du Personnel Titulaire, Amélie MONIN pour que cette dernière ait le pouvoir de signer l'Accord d'Entreprise avec la Direction.

L'Accord Collectif a ensuite été transmis à la Direction Départementale Inspection du Travail des Yvelines et à la Direction Départementale Inspection du Travail du Rhône, ainsi qu'au Greffe du Conseil de Prud'hommes de Rambouillet et du Greffe du Conseil de Prud'hommes du Rhône fin mai 2010. Ces instances ont toutes accusé réception de notre Accord Collectif.

Il fait l'objet d'un affichage réglementaire au sein des locaux de la direction et dans les différents bureaux des CSE.

L'ensemble des salariés de Média Jeunesse ont donc été amenés à signer des avenants à leurs contrats de travail d'origine, ces avenants faisant état du changement de CCN et de l'application du nouvel Accord d'Entreprise.

La mise en place de ce nouveau dispositif a permis une augmentation substantielle de l'ensemble des salaires de Média Jeunesse et la mise en place également de Congés Payés supplémentaires conventionnels, les Congés Trimestriels.

Outre cette augmentation salariale et le gain de congés supplémentaires, il a également été nécessaire de mettre en place plusieurs annexes au Bulletins de Salaire pour être en conformité avec l'Accord Collectif.

Ces annexes sont transmises par courriel à l'ensemble des salariés chaque mois :

- Récapitulatif mensuel et annuel des congés trimestriels conventionnels
- Décompte mensuel et récapitulatif annuel des jours travaillés pour le personnel en forfait jours.
- Récapitulatif mensuel des Astreintes effectuées pour le personnel éducatif soumis aux astreintes
- Récapitulatif semestriel et annuel du Compte Epargne Temps

b) Délégués du Personnel

Suite aux élections des Délégués du Personnel ayant eu lieu en Septembre 2009, des réunions mensuelles ont été mises en place, avec la tenue du Registre Spécial des Délégués du Personnel.

La Déléguée Suppléante ayant quitté Média Jeunesse en Novembre 2010, il n'a pas été procédé à de nouvelles élections et Amélie MONIN, Chef de Service des Admissions, reste donc seule en tant que Déléguée du Personnel Titulaire, et ce jusqu'à la fin de son mandat en Septembre 2013.

Les réunions mensuelles permettent aux salariés de poser des questions à la direction de manière anonyme et à la Direction de faire passer des informations à l'ensemble des salariés. Les salariés se sont bien accaparés de cette nouvelle instance de communication.

c) Conformité à la législation du travail

Comme mentionné dans le Rapport d'Activité 2009, un travail d'importance de mise en conformité à la législation du travail a également été amorcé. Média Jeunesse a ainsi fait appel au Cabinet Adéquation Consulting, cabinet conseil en management des structures sociales et médico-sociales.

Il a donc été mis en place un programme de travail avec Adéquation consulting qui a démarré dès janvier 2010 pour l'établissement du Document Unique de Délégation, des délégations de pouvoir et de signature, l'amélioration des Fiches de poste, l'établissement du règlement intérieur, la mise en conformité avec la loi de réforme de la formation professionnelle, l'établissement du document unique d'évaluation des risques, etc.

En 2010, les travaux suivants ont été finalisés.

- Règlement Intérieur :

Rédaction et mise en œuvre du Règlement Intérieur en Septembre 2010. Le Règlement Intérieur a été transmis à la Direction Départementale Inspection du Travail des Yvelines, à la Direction Départementale Inspection du Travail du Rhône début Septembre 2010, ainsi qu'au Greffe du Conseil de Prud'hommes de

Rambouillet et du Greffe du Conseil de Prud'hommes du Rhône, et ce après avoir été mis au vote des Délégués du Personnel en date du 6 septembre 2010. Ces instances ont accusé réception de notre Règlement Intérieur. Il fait l'objet d'un affichage réglementaire au sein des locaux de la direction et dans les différents bureaux des CSE.

- Mise à jour des Procédures et Notes de Service :

Un travail de recensement de l'ensemble des procédures écrites, fiches techniques, notes de services, a été fait par la DAF lors du dernier trimestre 2010. Un listing a donc été mis en place par service et des classeurs reprenant les documents écrits de Média Jeunesse seront mis à disposition de chacun des dispositifs pour l'année 2011. Ce travail sera ensuite poursuivi par la finalisation de la gestion documentaire au sein de Média Jeunesse.

- Mise à jour de Fiches de Poste :

Les Fiches de Poste ont été remises à jour pour l'ensemble des salariés de Média Jeunesse. Les fiches de poste sont déclinées en deux parties : Domaines d'Activités et Domaines de compétences. Elles se basent sur les Référentiel d'Emploi, d'Activité et de Compétences existants et ont permis de prendre de la hauteur par rapport à l'activité de chacun des salariés de Média Jeunesse. Les Fiches de Postes mises à jour ont été transmises à l'ensemble des salariés en Décembre 2010.

- Délégations de pouvoirs et signatures :

Les délégations de pouvoirs et de signatures ont été finalisées en Décembre 2010. Il est prévu de les faire signer aux salariés concernés lors des entretiens individuels professionnels se déroulant sur l'année 2011.

- Entretiens individuels :

La procédure d'entretien individuelle a été finalisée en novembre 2010. Les grilles d'entretiens individuels sont directement basées sur les Fiches de Poste. La procédure a fait l'objet d'une communication via la réunion mensuelle des Délégués du personnel en Novembre 2010. Elle a été accompagnée par la diffusion d'un calendrier des entretiens individuels pour l'année 2011.

- Remise dossier salarié :

Chaque nouveau salarié recruté au sein de Média Jeunesse depuis Septembre 2010 se voit à présent remettre un dossier complet, comprenant son contrat de travail, sa Fiche de Poste, l'Organigramme de Média Jeunesse, la Fiche Contacts, ainsi que les Notes de service et procédures afférant aux Ressources Humaines (procédure entretien individuel, calendrier des réunions mensuelles des Délégués du Personnel, procédure Congés Trimestriels, etc.). Ce dossier permet au salarié nouvellement recruté de pouvoir se situer au sein de Média Jeunesse et d'avoir accès à l'ensemble des procédures et formalités en rapport avec sa « vie de salarié » au sein de Média Jeunesse.

En 2011, les projets suivants restent à finaliser :

- Le Plan de Formation Professionnelle :

Les entretiens individuels devant être menés courant 2011, il a donc été décidé d'établir le Plan de Formation Professionnelle pour le dernier trimestre 2011. Néanmoins, afin que les salariés soient bien au fait des dispositifs mis à leur disposition en termes de formation professionnelles, deux notes de service faisant état de l'ensemble des dispositifs d'amélioration des compétences professionnelles ont été transmises via la réunion mensuelle des Délégués du Personnel en Novembre 2010.

- DUD

Le Document Unique de Délégations doit être finalisé pour le 1^{er} trimestre 2011 et mis à disposition des autorités de contrôle, tel que stipulé par la législation.

- DUER

La méthodologie puis l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques doivent se faire courant du dernier trimestre 2011.

- Gestion documentaire :

La méthodologie pour la gestion documentaire ainsi que l'archivage des documents doivent être finalisés et mis en œuvre pour la fin 2011.

- Evaluation Interne :

L'élaboration du Référentiel et de la méthodologie pour l'évaluation interne de 2012, doit se faire pour la fin 2011.

II. 4) Partenaires

a) Aide Sociale à l'Enfance

Yvelines

Le schéma de 3^{ème} génération d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines (2010-2015) a été édité à la fin de l'année 2010. Média Jeunesse avait participé au cours de l'année 2009 aux travaux préparatoires, au sein d'un groupe de travail intitulé « Les modalités d'accueil innovant ». Le schéma de 3^{ème} génération a ciblé 4 grandes orientations en matière de Protection de l'enfance :

- Mise en place d'un projet de service de protection maternelle et infantile
- Adaptation des places et des dispositifs d'accueil aux besoins des enfants placés
- Qualité de prise en charge éducative, de santé et des dispositifs
- Articulation des partenaires concourant à la Protection de l'Enfance

Les travaux préparatoires ont conduit à l'élaboration de 18 fiches actions concrétisant chacune des orientations, chaque fiche action donnant lieu à un groupe de travail autour de la thématique retenue.

La fiche action 15 intitulée « Renforcer l'articulation entre le Parcours de l'enfant et les séjours de rupture » concerne plus particulièrement Media Jeunesse. La création d'un groupe de travail autour de la question des séjours de rupture, particulièrement en matière de collaboration interinstitutionnelle, a constitué pour Média Jeunesse une réelle satisfaction et ce pour 2 raisons majeures :

- La reconnaissance « officielle » de l'intérêt éducatif des séjours de rupture par le département comme moyen de diversifier les accueils, tel que définit par la loi du 5 mars 2007
- La prise en compte de la problématique de la coordination entre les différents intervenants, question au cœur des séjours de rupture organisés par Média jeunesse et soulevée à différentes reprises par nos intervenants lors des travaux préparatoires.

Média Jeunesse a été retenue pour participer à ce groupe de travail dont la première réunion se tiendra en février 2011.

Autres départements

En 2010, Média Jeunesse a collaboré avec 25 départements différents (cf. p.48). 16 de ces départements ont confié un seul jeune dans l'année à Média Jeunesse. Des dépôts de dossiers de candidatures ont émané de 40 départements différents. Ces chiffres appellent à un certain nombre de commentaires :

- les besoins des départements sont importants, alors que paradoxalement les départements qui habilitent des établissements organisateurs de séjours de rupture sont peu nombreux
- le rayonnement de Média Jeunesse est national puisque quasiment 1 département sur 2 en France métropolitaine (40 sur 96) a sollicité nos services
- les Yvelines, département de tutelle, constituent logiquement le contingent le plus important de jeunes accueillis par Média Jeunesse
- la qualité du travail de collaboration dans le cadre de l'accompagnement au retour depuis le site de St Arnoult en Yvelines apparait peu compatible avec un tel éparpillement géographique (rencontres sur sites avec les familles et les référents, visites des futurs lieux d'hébergement et de formation, etc.). En conséquence, Média Jeunesse souhaiterait idéalement limiter sa collaboration aux départements qui sollicitent régulièrement ses services, afin d'évoluer vers des partenariats efficaces basés sur une meilleure coordination entre intervenants.

b) Protection Judiciaire de la Jeunesse

Média Jeunesse a remporté un appel à projet lancé par la Direction Interrégionale de la PJJ d'Île de France autour de la mise en place d'une expérimentation intitulée « Contenir sans exclure ». La date de démarrage de l'expérimentation était prévue

pour novembre 2010. Malheureusement, un problème juridique lié à l'application de la nouvelle procédure d'appels à projet a ajourné la date du début de l'activité.

II. 5) Démarche qualité

a) Les missions d'évaluations annuelles :

Chaque année, le directeur éducatif et la gérante se rendent sur chacun des dispositifs d'accueil et d'accompagnement éducatif pour mener une mission d'évaluation.

En 2010, les missions d'évaluation annuelle suivantes ont eu lieu :

- Sénégal : Janvier 2011 (4^{ème} du genre)
- Maroc : Avril 2010. (3^{ème} du genre)
- St Arnout : Mai 2010 (1^{ère} du genre)

Il a été décidé de mettre en place une mission d'évaluation annuelle supplémentaire pour le Service des Admissions en 2011.

Un référentiel d'évaluation a été mis en place pour chacun des dispositifs, reprenant l'ensemble des critères évalués lors de ces missions annuelles :

- Application de la loi du 2 janvier 2002
- Application de la loi du 5 mars 2007
- Conformité avec le projet pédagogique de Média Jeunesse
- Aspects administratifs de la prise en charge
- Conformité à la législation du travail
- Gestion des ressources humaines
- Organisation du travail
- Comptabilité, finances

b) Evaluation par les services prescripteurs

La méthode d'évaluation des séjours par les services prescripteurs (envois de questionnaires post-séjours) a progressivement évolué en fin d'année, sous l'impulsion d'un nouveau technicien social embauché au sein du siège. Une technique d'évaluation par entretiens téléphoniques, sur la base de questions ouvertes, a été privilégiée.

Cette première série d'entretiens a permis de montrer la pertinence de la méthode :

- Le « taux de retour » est plus important que si l'on passe par un questionnaire papier envoyé par courrier (20 sur 22).
- Les questions ouvertes permettent de réellement comprendre les attentes des référents et de faire remonter les problèmes.
- Il reste possible de réaliser des analyses statistiques en parallèle.
- Cela permet de maintenir un lien avec les référents après le départ du jeune
- La majorité des référents était satisfaite de l'entretien.

La prochaine série d'entretiens se déroulera sur une période plus longue, tout au long de l'année 2011. Les référents seront systématiquement interviewés, ce qui permettra de constituer un échantillon plus grand, mieux adapté aux analyses statistiques.

Une nouvelle trame est actuellement à l'étude (nouvelle organisation, nouvelles questions, optimisation du traitement statistique des réponses, etc.). Elle sera alimentée par la réflexion sur « l'évaluation 2011 » menée avec les différents services.

II. 6) Séminaires de direction

Un séminaire de Direction annuel a eu lieu à Marrakech en juin 2010 et il a été décidé de mettre en place un second Séminaire de Direction par an à Lyon. Ce dernier doit avoir lieu chaque année en Décembre de l'année concernée ou en Janvier de l'année suivante. Le Séminaire de Direction a donc eu lieu à Lyon en Janvier 2011.

II. 7) Réseaux

Média Jeunesse s'est fortement engagée dans le développement du réseau « OSER » (Organisateur de Séjours Educatifs dits de Rupture). Elle fait désormais partie du bureau de cette Association dont l'objet premier est la fédération des organisateurs de séjours de rupture. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2010 afin d'accompagner le développement de cette structure, au travers de différents axes de travail :

- Recherche de nouveaux adhérents
- Participation à des colloques (comme la journée technique du Club ASE prévue pour le 1^{er} trimestre 2011)
- Organisation par OSER d'un colloque sur les séjours de rupture
- Relance du travail sur l'élaboration d'un cahier des charges commun à tous les organisateurs de séjours de rupture, en lien avec les différents partenaires concernés, particulièrement la DGCS.

Au-delà de ces objectifs, ce réseau permet également un échange autour des pratiques, une mutualisation des savoir-faire et le maillage d'une solidarité entre institutions organisatrices de séjours de rupture.

II. 8) Temporalité des séjours

L'analyse de l'activité au cours de l'année 2010 (cf. p.41) montre une tendance forte à la prolongation ou au renouvellement des séjours, à hauteur d'un jeune sur deux. De la même façon, la durée moyenne des séjours est de 5.2 mois, alors que la temporalité au départ du jeune est fixée à 4 mois de séjour.

L'allongement progressif du temps de prise en charge répond selon nous à plusieurs facteurs :

1. Les délais impartis sont parfois trop courts pour la matérialisation du projet de retour pensé pendant le séjour : nombre d'éducateurs référents réclament davantage de temps pour préparer correctement le retour du jeune (démarches d'insertion, hébergement, scolarité, préparation des retours en famille, etc.). De plus, la spécificité du public accueilli par Média Jeunesse et le « stigmate » dont ils font parfois l'objet complexifient d'autant plus ces démarches. Les prolongations de séjour se font encore trop souvent « par défaut », c'est-à-dire faute de pouvoir trouver une solution adaptée au jeune une fois en France.

2. Les équipes éducatives de Média jeunesse maîtrisant de mieux en mieux les mécanismes de rupture, elles sollicitent un temps supplémentaire pour finaliser « le travail de fond » engagé pendant le séjour. L'accompagnement au retour se réalise sur le 4^{ème} mois de séjour, à St Arnoult ou en Afrique, mais il est souvent remis en cause par le travail de fond qui n'est pas suffisamment abouti. A ce titre, les orientations vers St Arnoult ont été repoussées, car les équipes en Afrique ont souvent estimé que les jeunes n'étaient pas prêts à se confronter à nouveau à l'environnement français et risquaient de s'y mettre en danger.

3. Les jeunes mettent de plus en plus de temps à entrer dans leur séjour. Le public accueilli, est souvent rompu aux prises en charge éducatives, ce qui prolonge le temps de déconstruction nécessaire, pour entrer de plein pied dans la rupture.

4. Les problématiques de jeunes en errance sont plus nombreuses, ils sont plus difficiles à stabiliser.

5. La qualité du suivi individualisé souhaitée par Média Jeunesse, notamment autour de la question de la réussite des objectifs de séjour et du projet de retour, nécessite du temps.

Sur la base de ces constats, mais également des retours des référents sociaux plébiscitant un allongement de la durée des prises en charge, la demande a été faite auprès des autorités de contrôle et de tarification, dans le cadre du rapport budgétaire et du débat autour du prochain BP, d'un allongement de la durée initiale de prise en charge à 6 mois.

III. LE SERVICE DES ADMISSIONS

Le service des admissions joue un rôle clé au sein de Media jeunesse dans la mise en œuvre des séjours de rupture proposés aux usagers. Il a pour mission principale de diagnostiquer la pertinence des demandes de séjours de rupture des services prescripteurs, de définir les objectifs des séjours de rupture des usagers et de préparer au mieux les projets avec les services éducatifs et les usagers.

III. 1) Evolution de l'équipe

Suite au départ de l'assistante sociale, le service des admissions a recruté en septembre 2010, une technicienne sociale qui travaille à mi temps sur le service. Elle intervient principalement dans l'organisation des entretiens d'admission à Lyon et se déplace à raison d'une fois par mois sur le dispositif de Saint Arnoult dans le cadre de « sessions » d'entretiens d'admission. Elle a charge de faire une synthèse des rapports sociaux et de rédiger les comptes rendus d'entretien d'admission.

III. 2) Evolution de la procédure d'admission

Pour garantir des conditions de départ et de prise en charge adaptées au jeune confié, le service des admissions a mis en place en 2010 une nouvelle procédure d'admission via un dossier d'admission envoyé par courrier au référent social ou téléchargeable sur notre site internet et ce afin de préparer au mieux le jeune à l'entretien d'admission.

L'élaboration du dossier d'admission visant à mieux préparer le jeune à l'entretien d'admission a indiscutablement contribué à enrichir la qualité des échanges avec les jeunes et a permis de mieux baliser et de mieux préparer le départ. Nous avons pu constater que la majeure partie des jeunes se présentant à l'entretien d'admission avaient au préalable pris connaissance des documents et avaient pu avec leur référent social commencer à travailler des objectifs de séjour.

Avec l'arrivée de la technicienne sociale, une réflexion a été menée pour faire évoluer les supports utilisés en interne. La fiche de suivi que nous utilisions précédemment et qui accompagnait le jeune pendant tout son séjour (chaque service complétait ce document) a été abandonnée au profit d'une grille d'entretien d'admission plus axée sur la phase d'admission a proprement parlé. Elle reprend de façon détaillée la situation du jeune, sa problématique personnelle et familiale, sa santé, sa scolarité etc. mais également son adhésion au séjour, ses attentes et les objectifs de séjour ainsi que le projet de sortie.

Faisant le constat que les attentes du jeune, des référents et de la famille ne constituaient pas toujours un bon support pour mener un travail éducatif (elles étaient parfois trop vagues, redondantes ou trop ambitieuses), depuis novembre 2010, le service des admissions définit lui même les objectifs du séjour à partir des attentes de chacun et d'une grille d'objectifs prédéfinis (construite sur la base des objectifs

recensés courant 2010). L'utilisation d'objectifs types a également pour avantage de permettre une étude statistique des objectifs poursuivis et de leur atteinte.

D'autres supports sont en cours d'élaboration à savoir :

- Un document sous forme de Powerpoint pour permettre aux jeunes de se familiariser avec le fonctionnement de la structure via un support visuel et les aider ainsi à mieux se représenter le contexte. Cela permettrait également de faire appel à leur mémoire visuelle en plus de leur mémoire auditive. Les fiches de stages et d'activités ainsi que le règlement de fonctionnement pourraient y figurer, ainsi qu'un diaporama de photos des dispositifs d'accueil et de l'environnement local (professionnel, culturel, géographique).
- un guide méthodologique à destination des référents pour leur permettre de mieux appréhender ce type de prise en charge, ainsi que pour les aider à accompagner le jeune dans la préparation de son projet.

Ce guide sera mis à disposition sur le site internet et systématiquement joint au dossier d'admission. Il aura pour objet de sensibiliser les travailleurs sociaux aux enjeux éducatifs de la rupture et à la nécessité d'un travail de collaboration pour permettre un meilleur passage de relais éducatif.

Suite à l'envoi de ce document un contact téléphonique avec le référent aura pour objet de s'assurer que le travailleur social s'est bien approprié les outils mis à sa disposition pour préparer le jeune à son entretien et in fine à son départ.

Une réflexion a également été menée quant au phasage de l'entretien d'admission qui pourrait se faire en deux temps. L'entretien classique avec le jeune, sa famille et son référent, sera suivi d'un entretien téléphonique avec le jeune et son référent, dans les quinze jours qui suivent cette rencontre.

Une grille d'entretien téléphonique sera élaborée comme support à cet échange. Le but de cet appel sera de vérifier si les objectifs de séjour formulés dans le premier entretien sont toujours en adéquation avec les attentes du jeune, de sa famille et du référent, de répondre aux questions qui ont pu se poser au terme de cette première rencontre, de refaire un point sur la santé du jeune, sur sa situation administrative et sur l'organisation de son départ.

Toutes ces outils de travail seront mis en application dès début 2011 et évalués en fin d'année.

IV. LE MAROC

IV. 1) Évolution de l'équipe éducative

Des évolutions importantes en matière de ressources humaines ont marqué le fonctionnement du dispositif en 2010. Si les équipes éducatives marocaines sont restées relativement stables malgré le déménagement des sites de Rabat vers Marrakech (cf. RA 2009), les personnels français ont très sensiblement évolué.

Création du poste de RP

Dans la logique d'une stratégie impulsée par le siège de doubler les postes de cadres expatriés sur sites afin de soulager la masse de travail des chefs de service, particulièrement en matière d'astreintes, un poste de responsable pédagogique a été créé. La personne recrutée a pris ses fonctions à compter de février 2010.

Passée la période d'adaptation, un travail de répartition des tâches a progressivement permis une meilleure articulation entre Responsable Pédagogique (RP) et Chef de Service Educatif (CSE) : par définition et selon la fiche de poste travaillée par le siège, le RP a repris progressivement à son compte l'ensemble des suivis éducatifs des 11 jeunes accueillis : suivi du projet individualisé dessiné depuis l'admission, liens avec les partenaires (référénts ASE, employeurs, etc.), liens avec les familles, rédaction des écrits éducatifs, animation d'équipes, organisation du quotidien de sites.

Le Chef de service a pour sa part connu un recentrage de ses prérogatives : organisation et fonctionnement général du service, gestion des ressources humaines, contrôle des suivis éducatifs, liens avec les partenaires institutionnels, développement du réseau, liens avec le siège, travail transversal avec les autres CSE de Média Jeunesse.

Psychologue

Depuis le départ de Rabat, le poste de psychologue restait à pourvoir. Une nouvelle psychologue prestataire a intégré le dispositif à compter d'avril 2010. Son intégration s'est faite dans la logique du projet pédagogique, en soutien des équipes éducatives et par le biais d'une participation ponctuelle au quotidien des jeunes (repas, activités). Sa bonne inscription dans le dispositif a rapidement interrogé la pertinence d'un volume horaire plus important.

Départ du CSE

La fin d'année 2010 a été marquée par le départ du CSE en poste. Un recrutement a été lancé.

IV. 2) Évolution du dispositif

Arjane et Loidane

Les sites d'Arjane et Loidane ont été conservés, chacun offrant des caractéristiques intéressantes et permettant de diversifier l'accueil proposé (collectif de 7 sur Arjane basée sur la dynamique de groupe, collectif de 4 jeunes sur Loidane davantage

basé sur la prise d'autonomie). Les équipes ont su s'accaparer les lieux et en dégager une technicité opérationnelle.

A Arjane, les grands volumes permettent de facilement diluer les effets de groupe lorsque nécessaire et à contrario d'organiser des temps communs de partage autour d'une activité d'appui (football, tournoi de Ping-pong, jeux de société, théâtre, etc.). L'isolement du site, au sein d'un Douar (village marocain), permet de travailler le contraste entre l'urbanité des lieux de stage à Marrakech, proche de l'environnement habituel de vie de la plupart des jeunes accueillis, et la ruralité de l'environnement direct du site.

A Loudane, le contraste est le même, même si les installations sont bien moins « confortables » que sur Arjane. Une solution devra d'ailleurs être envisagée pour l'hiver car les températures peuvent être très basses, alors que les systèmes de chauffage adaptables à ce site ne répondent pas aux normes de sécurité fixées par Média jeunesse, comme relevé dans la mission d'évaluation 2010.

Diversification des lieux de dégagement

D'autres lieux de dégagement ont été expérimentés afin de trouver une alternative à la dangerosité du site de l'Ourika lors des périodes pluvieuses (risques de crue). Même si les autorités marocaines ont développé un dispositif sophistiqué de surveillance des crues et d'alertes des populations locales, un principe de précaution empêche le recours au site de l'Ourika pendant plusieurs mois de l'année. En conséquence, d'autres lieux de dégagement offrant des conditions de sécurité adéquates (proximité avec un centre de soins de qualité, fonctionnement des réseaux cellulaires, éloignement raisonnable des bureaux de Marrakech.) ont été trouvés à proximité de Rabat (forêt de Marmoura) et dans la Palmeraie (Marrakech).

IV. 3) Evolution du travail éducatif

a) Collaboration avec le service des admissions

Afin de faciliter l'appropriation par le service des admissions des caractéristiques respectives des 2 sites marocains, des fiches techniques ont été confectionnées. Elles proposent des hypothèses de travail qui pourraient être plus facilement développées sur l'un ou l'autre des sites, en fonction des problématiques des jeunes accueillis. Un travail de concertation régulier entre services (Maroc et Admissions) a permis d'affiner les critères d'orientation.

b) Collaboration avec le dispositif de St Arnoult

La fluidité de parcours, la recherche d'une orientation plus systématique vers le dispositif de St Arnoult dont la valeur ajoutée est évidente (accompagnement au retour) ont jalonné la collaboration entre les 2 services. Des outils ont été mis en place, dans l'attente de l'efficacité du progiciel actuellement développé par Média jeunesse : entretiens par vidéoconférence entre le jeune et l'équipe de St Arnoult ; échanges réguliers entre services, évolution des fiches de suivi, etc.

c) Mise en place et évolution des CVS

Les premiers CVS ont été tenus fin 2010 : intitulés « Darna » sur Arjane (« Notre maison ») et « Baïti » sur Loudane (« Ma chambre/maison »), ils ont demandé un important travail de préparation afin de permettre aux équipes marocaines de bien se les accaparer et d'en comprendre le sens. Ils ont d'emblée été bien investis par les jeunes dont certains étaient rompus à l'exercice : s'il a été difficile dans un premier temps de dépasser le strict stade des « revendications » matérielles (activités, argent de poche, télévision, etc.), les débats ont pris davantage de hauteur par la suite avec notamment l'étude du nouveau règlement de fonctionnement aux fins de validation, comme le stipule la loi.

d) Evolution du partenariat avec les services prescripteurs

Un recours plus systématique à l'écrit, par mail, a été pratiqué par les cadres français du dispositif dans la collaboration avec les services prescripteurs. L'idée était ici de gagner en formalisme et de s'engager sur des objectifs communs à court terme. Cette procédure est assez nouvelle et fera l'objet d'une évaluation lors de la mission d'évaluation 2011.

e) Amélioration et évolution du contenu pédagogique des ateliers, activités, stages

De nouvelles activités ont démarré en 2010 grâce au recours à un nouveau prestataire français établi sur Marrakech (art-thérapeute) : par son réseau, il a initié jeunes et équipes éducatives à différentes pratiques artistiques (théâtre, graph, dessin). La pratique du théâtre a réellement bien opéré : équipes et jeunes s'en sont très bien saisis, mettant en scène des émotions variées et profitant souvent des jeux de rôle pour inverser les fonctions jeunes/encadrants. L'atelier donne systématiquement lieu à un débriefing entre l'art-thérapeute et l'équipe.

Les lieux de stage se sont également diversifiés, tout en recherchant un niveau élevé de garanties (sécurité au travail, sérieux des employeurs, encadrement, etc.) :

- Espaces verts - Plantes (Pépinière)
- Bâtiments (Peinture et maçonnerie).
- Restauration (Cuisine).
- Boulangerie
- Soutien scolaire
- Service en restauration.
- Vente (Bijouterie, poissonnerie, fruit et légumes).
- Mécanique automobile et moto.
- Ferronnerie.
- Coiffure.
- Poissonnier.
- Boucherie.

IV. 4) Evolution des prises en charge individuelles, limites et perspectives.

Les équipes ont été marquées cette année par l'émergence de profils de jeunes présentant des problématiques psychologiques plus lourdes que d'habitude : elles ont pu paraître démunies, dans l'incompréhension vis-à-vis des choix d'orientation vers notre structure, mais, comme à l'accoutumée, elles ont fait preuve d'une abnégation et d'une persévérance qui font la force du dispositif. Le soutien des cadres de direction, l'éclairage qu'a pu apporter la psychologue, le recours au réseau aussi bien en matière de soutien psychiatrique que de stages professionnels « adaptés », ont permis de mener à leur terme ces accompagnements. Ils ont toutefois mobilisé une grande énergie chez les équipes, parfois avec le sentiment d'un préjudice pour les autres jeunes (moins de disponibilité des adultes).

De la même façon, le travail sur la question des projets de retour a mobilisé chez les professionnels de nouvelles connaissances, notamment dans le secteur du handicap (dossier MDPH par exemple). Enfin, symbole de cette évolution, le dispositif a été sollicité par des chercheurs travaillant sur les adolescents « incasables », dans le cadre d'une mission de l'ONED.

V. LE SENEGAL

V. 1) Évolution de l'équipe éducative

Comme annoncé dans notre rapport d'activité 2009, l'équipe de Direction s'est étoffée, passant à trois cadres français, pour assurer le suivi de l'ensemble des jeunes accueillis ainsi que la gestion globale et le développement du dispositif sur place.

A l'instar du Maroc, un responsable pédagogique a été recruté en janvier 2010 afin d'intervenir en soutien de la chef de service (les fonctions du RP sont définies dans le chapitre consacré au Maroc).

Une psychologue a été recrutée fin 2009. Dans un esprit de complémentarité au travail éducatif, l'intervention de la psychologue s'inscrit dans une relation psycho éducative de proximité. En effet, au-delà des missions classiques du psychologue (suivis individuels, réunions d'équipe, compte-rendu psychologique), son intervention comprend quelques dimensions spécifiques :

- éclairage clinique, psychopathologique, mais également culturel des situations auprès des équipes éducatives (« adolescence » concept occidental, question de l'homosexualité, représentations de la famille...)
- démarche active de prise de contact et de création de lien avec le jeune, à travers la participation à des temps du quotidien (repas, soirées) ou exceptionnels (festif, séjours de découverte, week-ends à thème...), ainsi qu'aux activités permettant des échanges sur un mode informel. Ces temps permettent également un éclairage sur la fonction de psychologue en séjour de rupture et une « dédramatisation » de celle-ci.
- Utilisation de médiations artistiques (écriture, arts plastiques) dans le cadre de suivis individuels permettant de pallier à d'éventuelles difficultés de verbalisation et favoriser une prise de distance. De même, l'accent est mis sur la souplesse du cadre (lieu de rencontre, rythme, objectifs), dans le but de faciliter l'expression du jeune.
- Mise en place d'un groupe de parole à la Maison des Filles, « *Trucs de filles : Pour bien vivre son adolescence sans tout dramatiser* », offrant un espace d'information et d'échanges à propos des questions liées à l'adolescence et permettant notamment d'engager une démarche de responsabilisation des jeunes filles (en particulier, rapport au corps, à la sexualité).

Par ailleurs, prenant conscience de l'ampleur de certaines problématiques (notamment du côté de la violence ou du rapport à la sexualité) et des difficultés rencontrées face à celles-ci, les équipes éducatives émettent une demande croissante de pouvoir bénéficier de temps d'analyse de la pratique, voire de formation.

Le poste d'assistant éducatif a également évolué en poste d'assistant de direction, permettant ainsi une intervention plus large sur le fonctionnement général du dispositif (éducatif, intendance, gestion...).

Au niveau du personnel local, tant administratif, qu'éducatif ou d'intendance, l'effectif a atteint la soixantaine de salariés. Les équipes éducatives continuent d'être composées d'éducateurs spécialisés diplômés de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés de Dakar (3), d'assistants sociaux diplômés de l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social de Dakar (2) et de moniteurs des collectivités locales (11). Un encadrant embauché cette année est en attente de formation.

V. 2) Évolution du dispositif

Cette année, de nouveaux locaux ont été investis, pour des conditions d'accueil de meilleure qualité et plus adaptés aux besoins quotidiens.

La Maison des Filles est plus vaste, avec davantage de chambres partagées ou individuelles, permettant ainsi d'adapter l'accueil en fonction de l'âge et de la capacité d'autonomie de chacune. De plus, l'organisation des pièces de vie apporte un modèle plus proche des structures françaises en petites unités de vie. Cela offre la possibilité d'associer davantage les filles aux tâches de la vie quotidienne, notamment la cuisine, pour les préparer à davantage d'autonomie.

Dans la même perspective, l'appartement des Djiguènes, pouvant accueillir deux jeunes filles dans leur projet de préparation à l'autonomie, a emménagé dans une habitation plus agréable et adaptée à cet accompagnement : chambre individuelle, espaces communs, cuisine aménagée... L'organisation quotidienne vise à être toujours plus investie (temps de stages, activités, gestion des week-ends...).

Cette nouvelle organisation au sein de nouveaux locaux, offre désormais une souplesse dans les orientations éducatives, notamment en cours de séjour.

Fin 2010, reste la perspective de réinstaller l'appartement des Goors (même concept que l'appartement des Djiguènes, cf. RA 2009) dans un appartement pouvant accueillir un troisième jeune. Ceci viendrait répondre également à la demande de certains jeunes, d'abord accueillis sur le collectif garçon, de progresser vers ce type d'accompagnement, en cours de séjour. De plus, un effectif de trois dynamiserait un quotidien que les garçons souhaitent plus animé (sorties, activités).

V. 3) Evolution du travail éducatif

a) Collaboration avec le service des admissions

La visite au Sénégal, en mai 2010, de la chef de service des admissions, lui a permis de visualiser et d'identifier la spécificité de chaque projet de maison, en cours ou en perspective d'évolution.

La question de l'orientation, en amont de l'arrivée du jeune sur place, reste délicate dans l'appréciation des objectifs de séjour et de la réalité de la situation de chacun : capacité d'autonomie, maturité, adaptation de l'accompagnement fonction du comportement, rythme du séjour ... C'est pourquoi la diversité des projets d'accueil permet une nouvelle souplesse dans le réajustement en cas de besoin.

La présentation de ces différents projets tant aux jeunes qu'aux services prescripteurs, ainsi que les échanges en interne concernant les profils des candidatures, permettent une répartition par site d'accueil plus pertinente, ainsi que de proposer une évolution en cours de séjour.

b) Collaboration avec le dispositif de St Arnoult

Dans le schéma d'un séjour de quatre mois, il était difficile d'orienter dès le 4^{ème} mois, un jeune vers le dispositif d'accompagnement au retour de St Arnoult. En effet, la réalité des besoins éducatifs des jeunes accueillis imposait souvent un quatrième mois de séjour au Sénégal.

A partir de septembre 2010, période qui correspond à l'évolution du projet d'accueil de St Arnoult, le passage à St Arnoult, en cinquième ou sixième mois (après une prolongation de séjour), est devenue de plus en plus fréquente...

Par ailleurs, le transfert au sein du dispositif de St Arnoult est davantage travaillé en amont, avec notamment des entretiens Skype entre le jeune et l'équipe éducative de St Arnoult. Ces échanges sont l'occasion d'aborder les objectifs de fin de séjour, le quotidien du jeune au Sénégal, les règles de fonctionnement... Cette approche aide le jeune comme l'équipe éducative sénégalaise à mieux préparer le passage à St Arnoult et de l'inscrire davantage dans la continuité du travail mené en Afrique.

c) Evolution des projets pédagogiques

Comme énoncé plus haut, l'année 2010 a permis de poursuivre un travail de réflexion et d'ajustement des projets de chaque maison, pour apporter une cohérence à un dispositif aujourd'hui suffisamment diversifié pour répondre aux besoins éducatifs de chaque jeune.

Le constat selon lequel un séjour de 4 mois était souvent trop court et conduisait régulièrement à des prolongations, a conduit à la perspective de proposer d'emblée des séjours de six mois (plus proche de la période moyenne effectuée après prolongation).

Cette temporalité s'est donc progressivement imposée, notamment au regard de la complexité des problématiques à accompagner, du temps nécessaire à la construction d'un projet de retour adapté et concerté avec le référent ASE et de l'évolution de l'individualisation des accompagnements.

d) Mise en place et évolution de l'application de la Loi de 2002

Les conseils de la vie sociale se sont poursuivis tout au long de l'année à un rythme régulier visant à deux instances par jeunes et par séjour.

Si les objectifs de ces rencontres sont désormais assimilés par les équipes et de mieux en mieux connus par les jeunes, qui ont déjà connu des placements en institutions, les thèmes et questions abordés restent récurrents du fait du turn-over des jeunes accueillis : sens des règles de vie, la sanction, l'autonomie en séjour de rupture...

Le travail mené tout au long de l'année sur la distinction des projets des maisons et la spécificité de ceux-ci, a amorcé l'élaboration du projet de service qui est toujours en cours de rédaction.

Toutefois, le réajustement du projet pédagogique dans la perspective d'un passage à six mois de séjour a reporté la finalisation du projet de service.

e) Evolution du partenariat avec les services prescripteurs

Nos relations avec les services prescripteurs ont continué de s'enrichir et s'améliorer au fil du temps. La priorité donnée à la restauration du lien entre le jeune et son ou ses éducateurs référents a contribué à renforcer un travail de remobilisation du jeune sur son projet et encourage une continuité de leur collaboration au-delà du séjour de rupture.

Cette relation entre le jeune et son service, s'opère au fil des entretiens téléphoniques auxquels le jeune est associé. Les échanges sont préparés avec le soutien de l'équipe éducative.

Le jeune réapprend ainsi à devenir acteur de son projet tout en intégrant les principes de réalité inhérents à sa situation (placement, isolement familial, inscriptions en structures, scolarité, stages...).

Certaines situations complexes nous ont amené à considérer l'intérêt d'une rencontre en cours de séjour entre le jeune, son éducateur référent porteur du projet de retour et l'équipe de Média Jeunesse. Il resterait à déterminer l'organisation matérielle et le moment du séjour pendant lequel cette rencontre pourrait être opportune.

f) Place de la famille

Cette question reste prépondérante dans les objectifs de séjour énoncés et le travail mené avec la majorité des jeunes accueillis. Elle reste néanmoins complexe et mérite de continuer d'être réfléchi et débattu, tant à l'interne qu'avec nos partenaires.

Les problématiques sociales et familiales ne cessent de se complexifier et il s'avère que les problèmes de comportement et les passages à l'acte des jeunes sont pour

beaucoup liés à cet environnement familial défaillant (famille monoparentale ou recomposée, environnement néfaste, adoption, violence intra familiale...).

Sortis de ces contextes, les jeunes semblent se ressourcer relativement vite, un décalage s'installe alors entre leur perception d'avant et après séjour, leur individuation suscitant d'abord un effet réactionnel (colère, souffrance) puis une volonté de réparation (retour à la vie commune, idéalisation des retrouvailles).

Les limites des séjours et les risques de « rechute » des jeunes, viennent en partie du retour aux réalités de leur environnement d'origine.

Dans certains projets de retour en famille, Média Jeunesse a pu, en concertation avec le service référent, mettre en place des entretiens téléphoniques médiatisés pour rassembler les différents acteurs : jeune, famille, services... autour des enjeux inhérents à venir. Ce travail peut être poursuivi au sein du dispositif de St Arnoult.

g) Amélioration et évolution du contenu pédagogique des ateliers, activités, stages

Sur le plan des activités, notre réseau n'a cessé de s'enrichir pour en arriver à une diversité de 28 activités et 50 terrains de stage.

L'atelier scolaire a été revu en fin d'année pour répondre davantage aux besoins des jeunes dont les niveaux sont de plus en plus disparates, du fait de leur âge ou de leur parcours. Des modules d'évaluation sont mis en place lors de la période d'adaptation en début de séjour. Puis des ateliers de renforcement scolaire, sont organisés par niveau.

Les ateliers scolaires sont ensuite articulés avec les temps de stage, en fonction des besoins de chaque jeune, selon son évolution, son âge, son projet de retour. Il reste nécessaire de se rapprocher au mieux des réalités scolaires des cursus que les jeunes doivent pouvoir intégrer à leur retour.

Les activités s'organisent en fonction du rythme classique d'un adolescent : en fin de journée, les mercredis, les week-ends.

L'atelier artistique qui offrait une pratique de l'art-thérapie et du développement personnel ayant malheureusement fermé, nous avons recruté une psychologue ayant des compétences artistiques et en art-thérapie. Ainsi, de nouveaux ateliers s'appuyant sur la créativité des jeunes ont pu être remis en place :

- Ateliers de groupe proposés à chacune des maisons : ateliers (slam, collage/écriture, expression corporelle...) permettant expression, valorisation, mais également d'améliorer la communication, la cohésion de groupe et pour les supports le permettant, de laisser une trace de leurs réflexions (enregistrements audio, textes écrits, productions telles que dessin, peinture, collage...)
- Prises en charge individuelles en art-thérapie permettant de travailler sur des objectifs précis (valorisation, expression des émotions...). Par exemple, prise en charge d'une jeune fille se situant dans une problématique dépressive par la mise en place d'un projet photo et qui s'est soldé par une exposition.

De plus, en fin d'année, nous avons complété cette approche du travail d'expression verbale et corporelle par un atelier théâtre dispensé par un professionnel prestataire.

Sur le plan éducatif, notre volonté d'individualiser les réponses apportées à chaque jeune, a conduit les équipes à revoir les sanctions, l'éloignement en individuel avec l'adulte et les travaux d'intérêt général ou solidaires.

Ainsi, les randonnées ou séjours en brousse ont continué de se développer, renforçant la découverte de l'environnement sénégalais, la relation à l'adulte, la confrontation à soi-même et à ses actes.

Les résultats constatés, ont amené les équipes comme les jeunes à considérer ces moments comme des outils éducatifs à part entière. Plusieurs expériences ont ainsi pu être menées (vie au village, animation auprès d'enfants, participation à la construction d'installations sanitaires...), notamment pour stimuler la réflexion personnelle, la remise en question, la distanciation d'avec ses repères tant d'avant séjour que ceux ensuite retrouvés dans le collectif.

V. 4) Evolution des prises en charge individuelles, limites et perspectives.

L'ensemble des actions menées tout au long de l'année a visé à améliorer les accompagnements proposés dans la chaîne éducative, en amont puis en aval du séjour de rupture, tout en garantissant une approche personnalisée.

La question de la durée des séjours, quatre mois pour un séjour « normal », est restée notre plus grande limite pour organiser les étapes nécessaires à l'évolution des jeunes.

Ainsi, le passage à six mois de séjour, attendu courant 2011, visera à revoir le phasage des séjours et leur temporalité pour y intégrer l'ensemble des expériences concluantes menées cette année, avant de stabiliser le dispositif pour 2012 et arrêter un projet de service sur le long terme.

VI. LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR DE SAINT ARNOULT

VI. 1) Présentation du dispositif

Le site Média Jeunesse de Saint Arnoult-en-Yvelines a vocation à accueillir des jeunes dans le cadre d'un retour de séjour de rupture des sites Media Jeunesse du Sénégal et du Maroc.

L'objectif général est d'y faciliter le retour du jeune dans son environnement initial, évaluer et/ou renforcer sa capacité de transfert des acquis développés à l'étranger, tout en favorisant le maintien de la dynamique engagée sur le plan de l'insertion professionnelle, des relations familiales et de l'adhésion au projet élaboré.

Dans cette perspective, le dispositif Média Jeunesse de Saint-Arnoult-en-Yvelines doit veiller à s'inscrire dans une logique d'articulation avec les dispositifs du Sénégal et du Maroc, mais également avec les services prescripteurs. Cette logique est d'autant plus requise que le retour en France est souvent l'enjeu, tant pour les jeunes que pour leurs familles, d'une réactualisation de problématiques anciennes et des conduites qui leurs sont afférentes.

De fait, un travail en étroite collaboration avec les référents sociaux, le jeune et sa famille est nécessaire à la conduite à terme du projet de séjour. L'objectif est ici de se positionner en tant qu'interface entre le jeune et son environnement, pour l'amener progressivement à une reprise de contact avec différents protagonistes de son projet, professionnel et personnel. Ce travail est conduit avec une présence permanente de l'adulte. Cela permet d'offrir un cadre structurant tant par la reprise constante des comportements inadaptés, que par les conseils dispensés et les points réguliers réalisés avec le jeune, sur l'évolution de son projet. Ces interventions ne peuvent se mettre en place sans la construction progressive d'une relation éducative. La mise en place d'activités partagées œuvre dans ce sens, et le lien avec le jeune peut parfois être maintenu, un temps, avec les équipes sénégalaises et marocaines, au travers d'entretiens réalisés via Skype.

De fait, un premier axe du travail éducatif conduit à Saint-Arnoult en Yvelines, s'inscrit dans le cadre du développement d'un projet professionnel pérenne et cohérent avec le parcours antérieur du jeune. Le travail en réseau avec les entreprises locales est opérant depuis des années. Il autorise ainsi des stages professionnels dans différents secteurs d'activité : restauration, coiffure/esthétique, bâtiment, mécanique auto, vente, équitation, évènementiel... Cet axe de travail a récemment été renforcé par la mise en place, par les éducateurs, d'une collaboration plus étroite avec la Mission Locale de Rambouillet. Dans ce domaine, d'autres voies restent à développer (CIO, service civique...).

Un deuxième axe de travail, consiste quant à lui à œuvrer à une reprise de contact (s'il y a lieu) progressive du jeune avec son environnement familial. Des visites médiatisées sont systématiquement mises en place et permettent, en outre, d'assurer la transmission et la valorisation auprès des parents, de la dynamique engagée par leur enfant durant son séjour. Ces deux axes principaux ne sauraient

être investis pleinement sans un travail concerté avec les référents sociaux (ASE et PJJ).

Le schéma qui suit vient synthétiser la démarche générale dans laquelle tend à s'inscrire l'élaboration et la conduite de projet au sein du dispositif Média Jeunesse de Saint Arnoult-en-Yvelines.

DEMARCHES PRECEDANT L'ARRIVEE

- Entretien Skype : CSE, éducateur référent qui accueillera le jeune à l'aéroport
- Appel du CSE au Référent social pour convenir d'un Entretien
- Appel du CSE aux Parents pour présentation

ARRIVEE SUR SITE

- Appel MJS ou MJM / Famille
- Inventaire
- Entretien Educateur
 - Retour sur la problématique et objectifs du séjour de rupture
 - Fonctionnement de la Maison
 - Insertion professionnelle envisagée

- Recherche de stages et/ou Inscription à la Mission Locale de Rambouillet
- Bilan de santé Institut Pasteur

- Entretien CSE, éducateur référent, jeune
 - Bilan Sénégal/Maroc
 - Coordination du projet avec référents sociaux et famille
 - Avenant au contrat de Séjour

- Poursuite du Projet

Entretien CSE, Educateur, Référent social et Jeune

- Etat du Projet de séjour (hébergement, Insertion, Santé)
- Prolongation envisagée ?

- Visite Famille en présence du CSE et/ou d'un Educateur
- Planification d'un Bilan de stage
- Poursuite du Projet

Entretien CSE, Educateur, Référent social, jeune et sa famille / Bilan Fin

- Retour Objectifs Saint Arnoult et Synthèse globale du Séjour
- Exposé des perspectives

Semaine 1

Semaines 2 et 3

Semaine 4

VI. 2) Évolution de l'équipe éducative

a) Départs et Recrutements

Entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 décembre 2010, l'équipe du site d'accompagnement au retour Média jeunesse de Saint Arnoult en Yvelines s'est renouvelée à 80% (3 nouveaux encadrants éducatifs sur 4 ainsi que le chef de service au 1^{er} octobre 2010). Le recrutement s'est orienté, en ce qui concerne les encadrants éducatifs, vers un profil « éducateur spécialisé ». La période d'essai d'un des personnels n'ayant pas été concluante, le dernier recrutement est intervenu fin novembre 2010.

L'équipe actuelle est donc constituée de 2 éducatrices spécialisées, 1 éducateur spécialisé en cours de qualification (juillet 2011) et un animateur socio-éducatif également licencié en sciences de l'éducation.

Si l'équipe n'a pas encore trouvé à ce jour son point d'équilibre, l'héritage antérieur transmis par l'unique membre restant et le niveau de qualification des nouveaux arrivants laissent envisager une alchimie nouvelle à venir.

b) Binômes éducatifs mixtes

Avec le souci constant de conserver un certain esprit de « famille » tout en favorisant l'émergence d'un fonctionnement d'équipe, des plannings en roulement croisé sont en cours d'expérimentation. En effet, le fonctionnement antérieur prévoyait un temps de présence par alternance, chaque semaine, de deux binômes mixtes. L'articulation se faisait sur le temps de réunion du mardi après-midi.

L'organisation envisagée maintient l'alternance du mardi au mardi pour les éducateurs masculins tandis que l'alternance des éducateurs féminins intervient le jeudi. Ce qui permet un échange de pratiques plus important entre collègues, ainsi que la mise en place d'un temps de réunion les mardis et jeudis après-midi, propice à une meilleure continuité dans la transmission de l'information et dans la conduite de l'action. Ces temps de réunion restent cependant difficiles à tenir dans certains cas (jeunes en stage sur des horaires décalés - ex : restauration -, RDV pour les jeunes privilégiés par rapport aux temps de réunion du fait de la brièveté de leur séjour à Saint-Arnoult...).

Notre attention a été attirée par un collaborateur sur les risques liés à la persistance des conflits engagés entre jeunes et encadrants, dans la mesure où un membre de chaque binôme maintient une continuité avec le binôme suivant. Cet aspect constitue bien évidemment un point qui sera soumis à évaluation dans le cadre de cette expérimentation.

VI. 3) Evolution du dispositif

a) L'insertion professionnelle

Les lieux de stage et de découverte antérieurs ont été pérennisés.

Les encadrants nouvellement arrivés se sont bien approprié le réseau existant et l'équipe œuvre dans le sens de son développement au fur et à mesure de l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de recherche d'employeurs :

- Couture / retouche (Dourdan)
- Restauration (Dourdan)
- Grande distribution (Dourdan)
- Animation (Dourdan)

En plus des évaluations de stages qui viennent sanctionner la fin de la période en entreprise, les jeunes sont destinataires d'une « Attestation employeur », constitutive de leur dossier d'élaboration de projet professionnel.

Globalement ce dispositif reste à développer dans le secteur du bâtiment, ainsi que dans celui de l'animation socio-éducative et culturelle.

Un travail en lien avec la Mission locale de Rambouillet (qui assure également des permanences tous les 15 jours à Saint-Arnoult-Yvelines) est également en cours d'expérimentation et apporte à ce jour une réelle expertise dans l'élaboration des projets d'insertion professionnelle, notamment au travers de programmes en interne (Programme d'Orientation Professionnelle), mais également dans le cadre de dispositifs départementaux et/ou régionaux (dispositif « avenir – jeunes »).

La question du service civique et son intérêt pour les jeunes accueillis est également à l'étude.

b) Activités socio éducatives, culturelles, sportives et de loisirs

L'ensemble de ces activités vient structurer le déroulement du séjour en fin de journée ainsi que sur les temps de week-end. En même temps qu'elles permettent la construction d'une relation éducative qui sert de point d'appui dans l'action au quotidien, elles permettent la réinscription progressive des jeunes dans une démarche autonome.

Il existe une réelle volonté de développer les activités physiques et sportives dans le cadre de l'accueil à Saint-Arnoult-en-Yvelines. L'objectif y est double puisqu'en plus de jouer le rôle d'un média favorisant l'extériorisation et/ou l'évacuation des tensions, il permet également d'engager les jeunes dans la pratique du sport dans des espaces que l'on pourrait qualifier de droit commun et pas uniquement en interne.

VI. 4) Evolution du travail éducatif

a) Evolution du travail avec les services prescripteurs

Une part importante du travail réside dans la mise en œuvre d'une certaine continuité dans le travail engagé. Celle-ci passe par un entretien à l'arrivée du jeune, en présence du référent, du CSE ainsi que d'un encadrant référent. Les encadrants restent également en lien avec les référents dans le cadre du séjour.

Le travail en collaboration avec les services prescripteurs présente néanmoins des difficultés sur le plan de l'orientation vers des structures d'accueil post séjour. Des propositions d'amélioration sont actuellement à l'étude afin de faciliter en amont, la mise en œuvre de ces projets (notamment des synthèses par visioconférence...).

b) Travail de collaboration entre les dispositifs africains et Saint Arnoult

Afin de gagner en efficacité, les encadrants réalisent de plus en plus d'entretiens avec leurs homologues des sites africains. L'objectif est ici de développer une compréhension commune des situations, facilitant ainsi une continuité ainsi qu'une cohérence dans la conduite de l'action engagée, mais également afin de faciliter le départ/arrivée du jeune sur le site.

c) Place de la famille

La place de la famille semble primordiale dans le cadre de l'accompagnement au retour. En dehors des situations venant interroger la question de l'autorité parentale, au moins une visite médiatisée est systématiquement mise en place et, dans la mesure du possible, les parents sont conviés à un entretien de fin de séjour. L'objectif y est double puisque ces rencontres sont souvent l'occasion d'une réactualisation d'éléments de la problématique antérieure qui nécessite de pouvoir être mise au travail de manière accompagnée. D'autre part, ces espaces sont l'occasion d'une valorisation de la dynamique positive engagée par les jeunes accueillis.

Au-delà, nombre de décisions nécessitent d'être relayées par les parents afin de gagner en efficacité. Quoi qu'il en soit, les parents sont de façon régulière tenus informés des orientations envisagées en matière de santé et d'insertion professionnelle.

d) Accompagnement Scolaire

La question de l'accompagnement scolaire est en cours de traitement via notamment la recherche d'intervenants extérieurs dans le cadre de remises à niveau scolaire. Dans cette perspective, la question du Certificat de Formation Générale pour les candidats individuels est également à l'étude.

La difficulté essentielle réside dans l'accueil des mineurs de moins de 16 ans qui sont en obligation de scolarité de par leur âge. Les conventions de stage d'observation ou de découverte ne peuvent dans ce cas qu'être établies par l'établissement scolaire de rattachement. L'élaboration d'un projet professionnel pérenne constituant un axe de travail majeur, l'accueil des moins de 16 ans doit rester soumis à cette condition. Cela requiert des démarches préalables en collaboration avec l'ASE, auprès des établissements scolaires et/ou de l'inspection académique. Sans cette possibilité, l'accueil des moins de 16 ans semble amputé d'une part importante de son sens.

e) Etayage sur le plan psychologique

L'absence d'un psychologue sur le service ainsi que les difficultés à mettre en place des consultations en lien avec le CMP de secteur (brièveté du séjour), a conduit le service à s'orienter davantage vers un étayage psychologique par le biais de suivis thérapeutiques orientés vers l'Art thérapie (en cours d'expérimentation).

Concernant les jeunes originaires de l'Île de France, l'orientation vers des dispositifs existants, à destination des adolescents sont en cours d'exploitation (Association la Corde Raide, Paris). L'intérêt de tels lieux ressources réside dans le fait qu'ils constituent un soutien important pouvant être investi par les jeunes, indépendamment de leur inscription dans le cadre du séjour de rupture.

f) Contrat de séjour, conseil de vie social.

Un contrat de séjour, avenant au contrat de début de séjour, est élaboré conjointement avec le jeune, son encadrant référent et le CSE, lors de son entretien d'accueil. Les objectifs qui y sont définis, le sont en cohérence avec le parcours antérieur et au regard des moyens disponibles.

De manière plus générale, les réunions hebdomadaires du mardi soir et du jeudi soir sont également des lieux d'expression collective des questions relatives à la vie de la structure. Ils servent à l'élaboration des plannings organisant la réparation des tâches domestiques et l'ensemble des activités.

VI. 5) Réflexion en cours

L'ensemble du travail engagé sur le dispositif d'accompagnement au retour de Saint-Arnoult-en-Yvelines, vise à dépasser un paradoxe qui n'est qu'apparent et qui consisterait à opposer le contexte d'un séjour de rupture à celui de l'accompagnement vers une plus grande autonomie des jeunes. Chaque action menée est donc envisagée dans le cadre du dispositif et au-delà.

De fait, une part de cet enjeu réside dans le renforcement des compétences acquises et leur valorisation auprès des acteurs principaux de la vie des jeunes. Cela requiert un travail en lien avec les familles et les référents sociaux, mais également l'intervention d'experts de l'insertion professionnelle favorisant l'élaboration d'un projet d'insertion stable.

Les activités socioéducatives, culturelles, sportives et de loisirs, leviers à l'action éducative engagée au quotidien, ont également vocation à offrir aux jeunes les voies possibles à l'élargissement de leur réseau social.

De la même manière, l'étayage sur le plan psychologique au travers de la recherche de structures partenaires œuvre dans le sens d'un renforcement de la dynamique de changement engagée, tout en permettant l'identification de lieux et/ou de professionnels ressources pouvant être investis au-delà de leur sortie du dispositif.

En d'autres termes, l'objectif est ici d'accompagner les jeunes dans le cadre de la dynamique positive engagée, tout en leur offrant les ressources extérieures susceptibles de les soutenir dans la poursuite de cette dynamique, après leur sortie du dispositif.

VII. EVALUATION DE L'ACTIVITE

VII. 1) L'activité 2010 en quelques chiffres

Les dossiers de candidature :

- Nombre de dossiers de candidature reçus : 143.
- Soit une moyenne de 12 par mois.
- Nombre de dossiers annulés ou suspendus : 64, soit 45%.
- Les principaux motifs d'annulation : refus du jeune (31%), absence de financement (20%), pas de suite donnée par le service prescripteur (17%), changement d'orientation (12,5%)

Les entretiens d'admission :

- Nombre d'entretiens d'admission réalisés : 82.
- Soit une moyenne de 6,8 par mois.

Le délai d'attente avant le départ :

- Délai moyen entre le dépôt de dossier et le départ du jeune : 77 jours.

La fréquentation des différents sites en 2010 :

- Nombre de jeunes accueillis : 89, 37 au Maroc et 52 au Sénégal.
- Nombre de départs en séjour de rupture : 68, 27 au Maroc et 41 au Sénégal.
- Soit une moyenne de 5,6 arrivées par mois.
- Nombre de jeunes accueillis à St Arnoult : 18.

La durée des séjours :

- Durée moyenne du séjour de rupture (St Arnoult compris) : 155 jours (5,2 mois),
- Proportion de séjours prolongés : 48%.
- Durée moyenne du séjour à St Arnoult : 40 jours.

Les stages :

- Nombre de stages différents proposés en Afrique, aux 62 jeunes partis en 2010 : 138.
- Nombre de stage moyen par jeune : 2,2.
- Durée moyenne des stages par jeune : 11 semaines de 3 à 4 demi-journées.
- Nombre de domaines professionnels différents : 18.

Les départements prescripteurs :

- Nombre de départements ayant financé un départ en 2010 : 25
- Les trois départements ayant financé le plus de départ : Les Yvelines (21), le Nord (7), les Alpes-Maritimes (5).
- 16 départements ont financé 1 seul départ.

Le profil des jeunes accueillis :

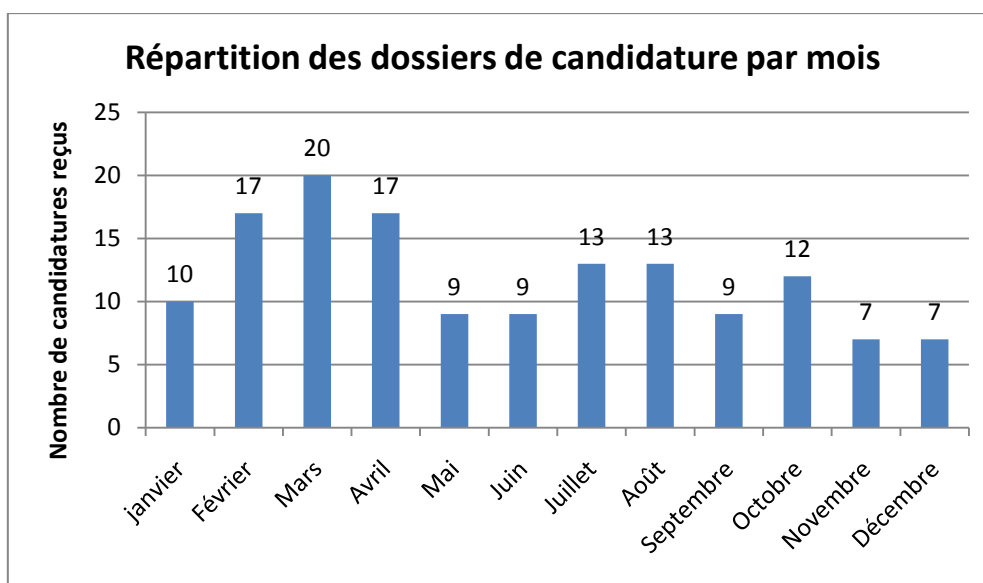
- Age moyen : 16 ans.
- 31% de filles, 69% de garçons.
- 40% étaient accueillis en foyer avant leur départ.
- 60% des jeunes ont interrompu leur scolarité avant 2010.

VII. 2) Le traitement des candidatures

En 2010, le service des admissions a reçu **143 dossiers de candidature**, 41 pour des jeunes filles (soit 28%) et 102 pour des jeunes garçons (soit 72%). Cela représente 12 dossiers par mois.

a) Les dates de réception des dossiers

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dossiers en fonction du mois au cours duquel ils ont été reçus.



On constate que les mois de février, mars et avril sont ceux pendant lesquels le service des admissions a reçu le plus de candidatures.

Commentaires du service des admissions :

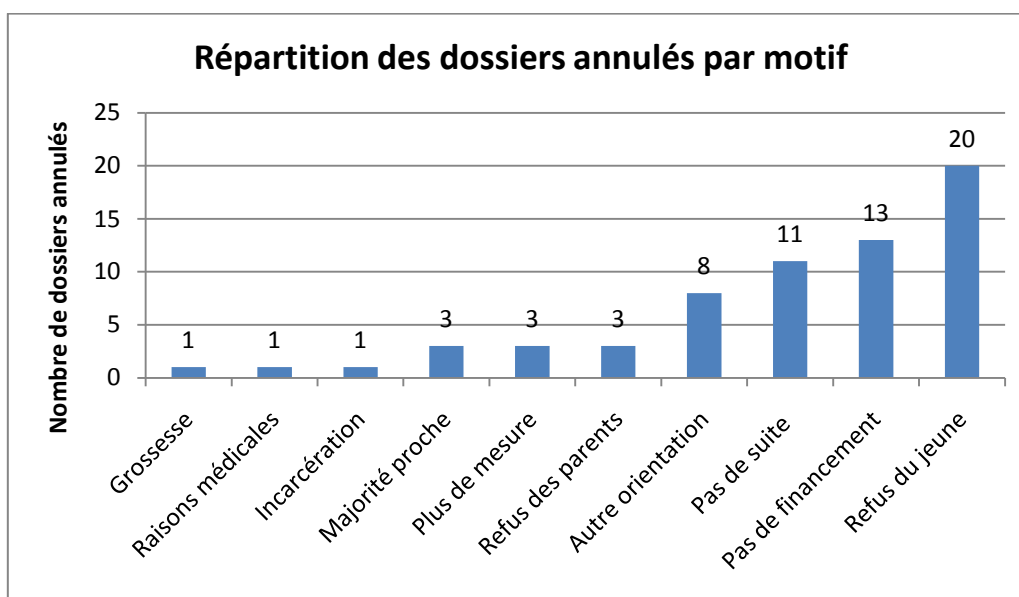
- Le nombre de dossiers de candidature reçus en 2010, reste relativement stable en comparaison des années 2008 et 2009 (158 dossiers reçus).
- En revanche, la proportion de demandes concernant des jeunes filles est plus importante que les années précédentes.
- Le nombre important de dossiers reçus en février, mars et avril pourraient correspondre aux jeunes déscolarisés en fin d'année, après un 1^{er} trimestre scolaire problématique.
- Les dossiers déposés en juillet et août pourraient correspondre à des jeunes dont les éducateurs savent déjà qu'ils ne reprendront pas leur scolarité en septembre.

b) Les dossiers annulés ou suspendus

Sur les 143 candidatures reçues, **64 ont été annulées ou suspendues** soit 45% des dossiers reçus (les dossiers déposés en décembre n'ont pas été comptabilisés, car toujours en cours de traitement au moment de l'analyse).

Il apparaît que les candidatures concernant des jeunes filles ont été annulées ou suspendues dans 51% des cas, contre 42% pour les jeunes garçons.

Le graphique ci-dessus indique la proportion respective des différents motifs d'annulation ou de suspension rencontrés.



On constate que dans la majorité des cas, le dossier est annulé en raison d'une **opposition du jeune au départ en séjour de rupture (31%)**. Dans 13 cas, le dossier a été annulé en raison d'une **absence de financement (20%)**, dans 11 cas, pour cause d'absence de suite donnée par le service prescripteur (17%) et dans 8 cas, le jeune s'est finalement orienté vers un autre dispositif (12,5%).

Les annulations en raison d'une absence de financement concernaient les 11 départements suivants : Bouches-du-Rhône (13), Eure-et-Loir (27), Loire (42), Loiret (45), Oise (60), Orne (61), Puy-de-Dôme (63), Vendée (85), Seine-Saint-Denis (93), Val-d'Oise (95), Aude (11).

Commentaires du service des admissions :

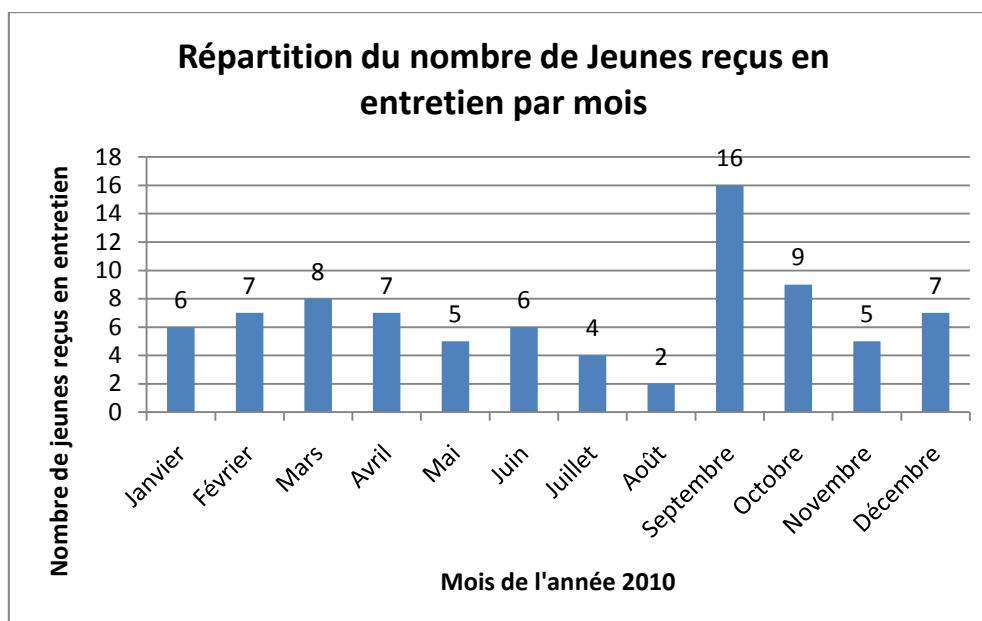
- Le nombre important de dossiers annulés en raison d'un « refus du jeune » renvoie notamment au manque de préparation et d'accompagnement de certains jeunes, dans leur projet de « séjour de rupture ».

➔ **Cela souligne la nécessité pour le service des admissions d'accompagner le référent éducatif en amont de l'entretien d'admission, dans la préparation du projet de « séjour de rupture » du jeune.**

c) Les Entretiens d'admission

En 2010, le service des admissions a réalisé **82 entretiens d'admission**. Sur ces 82 entretiens, 11 n'ont finalement pas abouti sur un départ en séjour de rupture du jeune.

Cela représente une moyenne de 6,8 entretiens par mois. Le graphique ci-dessous présente la répartition des entretiens mois par mois.



On constate que le nombre d'entretiens mensuel est relativement constant aux alentours de 7. Cependant on remarque une baisse du nombre d'entretiens en juillet et août suivi d'une augmentation importante en septembre, avec 16 entretiens.

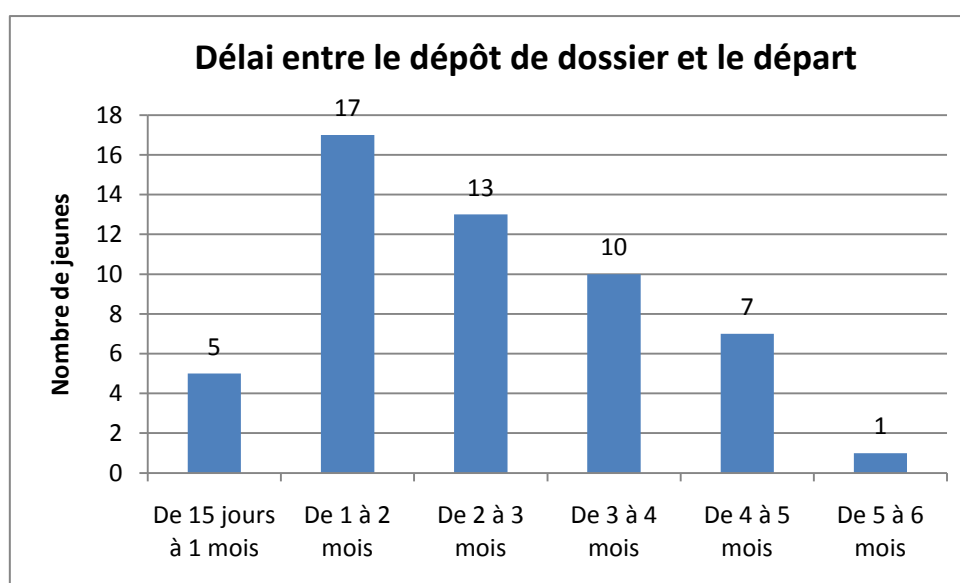
Commentaires du service des admissions :

- Le faible nombre d'entretiens réalisés en juillet et août s'explique par le fait que les référents éducatifs sont souvent moins disponibles pour des entretiens pendant les vacances d'été.
- Le nombre important d'entretiens réalisés en septembre, s'explique par le nombre important de dossiers reçus en juillet et août, ainsi que par le faible nombre d'entretiens réalisés au cours de ces deux mois.

d) Le délai entre le dépôt du dossier et le départ du jeune en séjour de rupture

Le **délai moyen entre le dépôt de dossier et le départ du jeune** est de **77 jours**, soit 2 mois et demi¹. Ce délai est plus long pour les filles avec 100 jours (3.3 mois), contre 69 jours pour les garçons (2.3 mois).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des jeunes en fonction du délai séparant le dépôt de leur dossier de leur départ.



On constate que la majorité des départs a eu lieu moins de 3 mois après le dépôt de dossier.

Commentaires du service des admissions :

- Les délais plus longs (de 4 à 6 mois) s'expliquent notamment par les intempéries et les grèves dans les transports en commun, qui se sont succédé pendant les mois d'octobre, novembre et décembre et qui ont conduit à l'annulation de deux sessions d'entretiens.
- Le manque de disponibilité sur les sites africains a parfois conduit à repousser le départ des jeunes. Cela était particulièrement vrai pour les filles. Ce qui explique en partie les délais plus longs pour ces dernières.
- De manière générale, les délais longs s'expliquent notamment par le fait que les démarches administratives prennent parfois beaucoup de temps. C'était notamment le cas lors de la mise en place du passeport biométrique.

➔ **Cela souligne la nécessité d'entamer les démarches administratives et d'accompagner les référents éducatifs, en amont de l'entretien d'admission.**

¹ L'analyse porte sur les 53 jeunes (14 filles et 39 garçons) dont le dépôt de dossier et le départ ont eu lieu en 2010.

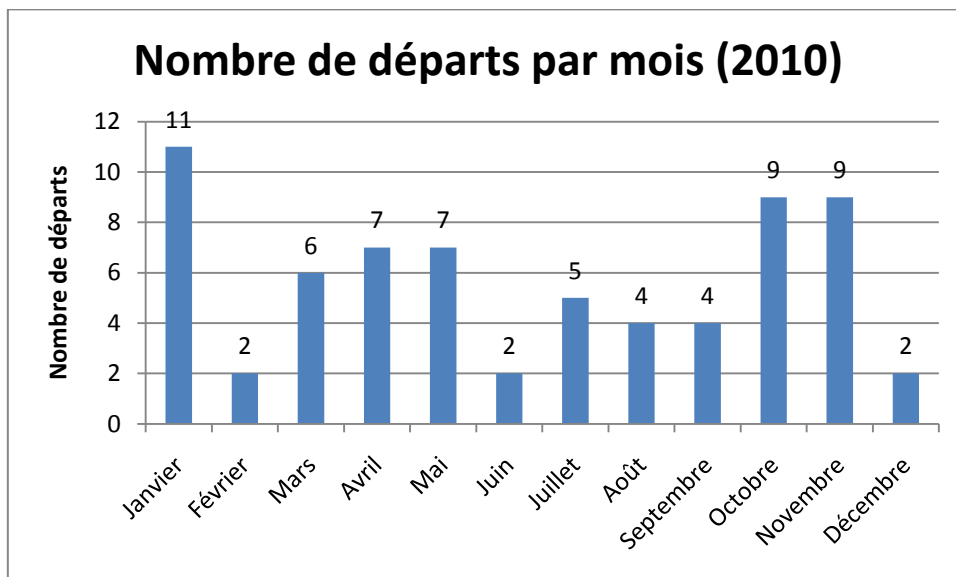
VII. 3) Les séjours de rupture

En 2010, **89 jeunes ont été accueillis en séjour de rupture**, 21 ont débuté leur séjour en 2009 et 68 en 2010. Parmi ces 89 jeunes, **37 ont été accueillis au Maroc** et **52 au Sénégal**.

a) Le nombre de départs en séjour de rupture

68 départs en séjours de rupture ont été enregistrés en 2010, soit une moyenne de 5.6 par mois. Parmi ces 68 jeunes, **27 sont partis au Maroc** (en moyenne 2,4 par mois) et **41 sont partis au Sénégal** (en moyenne 3,4 par mois).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des départs en séjour de rupture mois par mois.



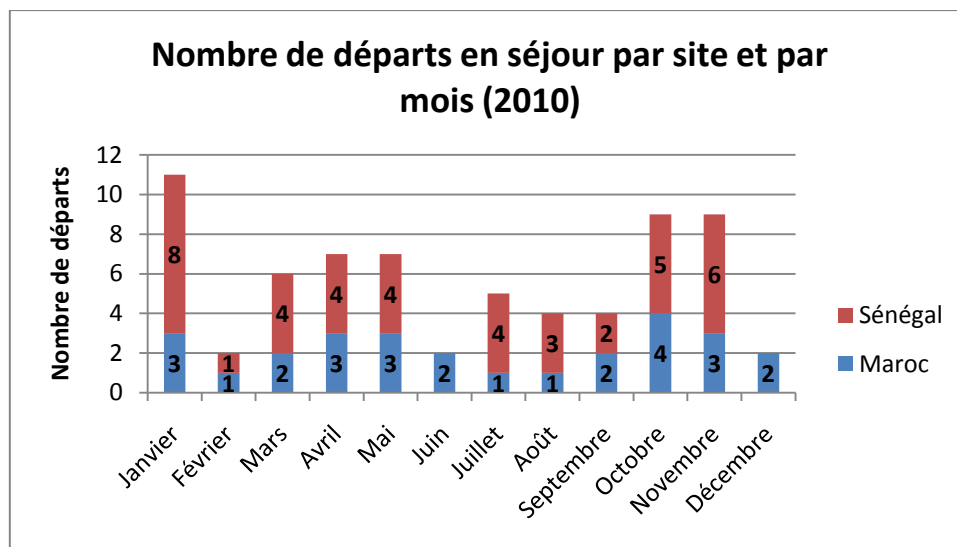
On constate que les mois de janvier, octobre et novembre ont enregistré le plus de départs. Les mois de février, juin et décembre ont en revanche connu peu de départs.

Commentaires du service des admissions :

- Le nombre important de départs en janvier, s'explique par le retour de nombreux jeunes dont le séjour avait débuté en septembre 2009.
- Le nombre plus important de jeunes partis en octobre et novembre, s'expliquent notamment par le nombre important de dossiers reçus en juillet et août.
- Le fait que beaucoup de départs aient lieu en janvier et en début d'année scolaire, s'explique également par le fait que les jeunes souhaitent davantage partir sur des séjours qui ne sont pas à cheval sur les vacances de fin d'année et les vacances d'été.

b) Les départs au Maroc et au Sénégal

Le graphique ci-dessous présente le nombre de départs par site et par mois.



On constate que le Maroc a accueilli de 1 à 4 nouveaux jeunes par mois. Le Sénégal en a accueilli de 0 en juin à 8 en janvier.

Commentaires des services africains :

- La répartition par site se fait en fonction des disponibilités et des profils des jeunes.
- L'arrivée de nombreux jeunes sur un site, permet de changer la dynamique du groupe et ainsi de « tester » l'évolution des jeunes dans un nouveau contexte.
- Cependant, ces « turnovers » ne doivent pas être trop fréquents car cela implique une adaptation qui n'est pas toujours favorable à l'accueil des jeunes. En effet, il est plus difficile de proposer un accompagnement « rapproché » lorsque plusieurs jeunes arrivent en même temps.

c) La durée des séjours

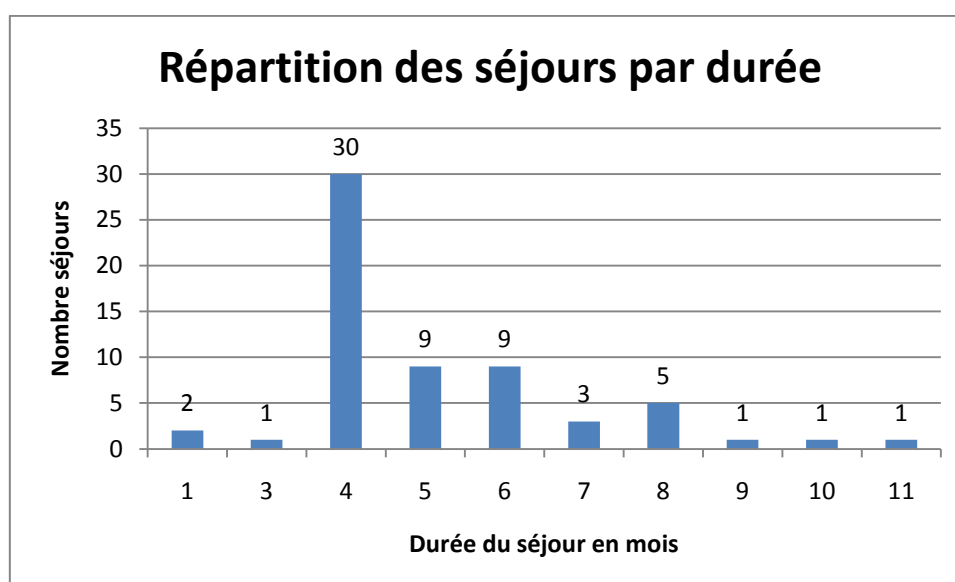
L'analyse porte sur les 62 séjours ayant pris fin en 2010.

En 2010, la **durée moyenne du séjour** de rupture, en prenant en compte le passage éventuel dans le dispositif d'accompagnement au retour de St Arnoult, est de **155 jours²** soit 5,2 mois.

La **durée moyenne du séjour en Afrique** sans prendre en compte le passage par St Arnoult est de **143 jours** soit 4,7 mois.

48% des séjours ont fait l'objet d'une **prolongation**.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des séjours en fonction de leur durée (passage par St Arnoult compris).



On constate que la grande majorité des séjours durent 4 mois. Cependant 29 séjours ont fait l'objet d'une prolongation pouvant aller de 1 à 7 mois. Les 2 séjours de 1 mois concernent 2 jeunes filles enceintes avant leur départ pour le Sénégal, dont le séjour a été interrompu. Les séjours de 9, 10 et 11 mois comprennent un passage par le dispositif de St Arnoult.

² L'analyse porte sur les 62 jeunes revenus d'un séjour de rupture en 2010. Elle ne porte pas sur les jeunes dont le séjour continuait en 2011.

La durée du séjour en fonction du sexe :

En moyenne, les filles (au nombre de 17) ont effectué des séjours d'une durée moyenne de 149 jours (5 mois), contre 157 jours (5.2 mois) pour les garçons (au nombre de 45). Cependant, si on ne prend pas en compte les deux séjours interrompus au bout d'un mois pour cause de grossesse, la durée moyenne du séjour des filles passe à 165 jours (5,5 mois).

Il apparaît donc qu'en moyenne les séjours des filles sont un peu plus longs que ceux des garçons, sans que l'on puisse pour autant affirmer que le sexe soit un facteur déterminant dans la durée des séjours.

Par ailleurs, le pourcentage de prolongation est quasiment identique pour les filles (47%) que pour les garçons (49%).

La durée du séjour en fonction de l'âge :

L'âge apparaît comme un facteur plus déterminant dans la durée des séjours, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Age du Jeune au moment du départ	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
Nombre de jeunes différents	10	19	22	10
Durée du séjour en jours	143	138	167	169
Durée du séjour en mois	4.8	4.6	5.6	5.6

On constate que plus les jeunes sont âgés plus la durée moyenne des séjours augmente, 143 jours à 14 ans, contre 169 à 17 ans.

De même le tableau ci-dessous indique que plus les jeunes sont âgés, plus la probabilité qu'ils fassent l'objet d'une prolongation est importante.

Age du Jeune au moment du départ	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
% de séjours prolongés	40%	37%	50%	70%

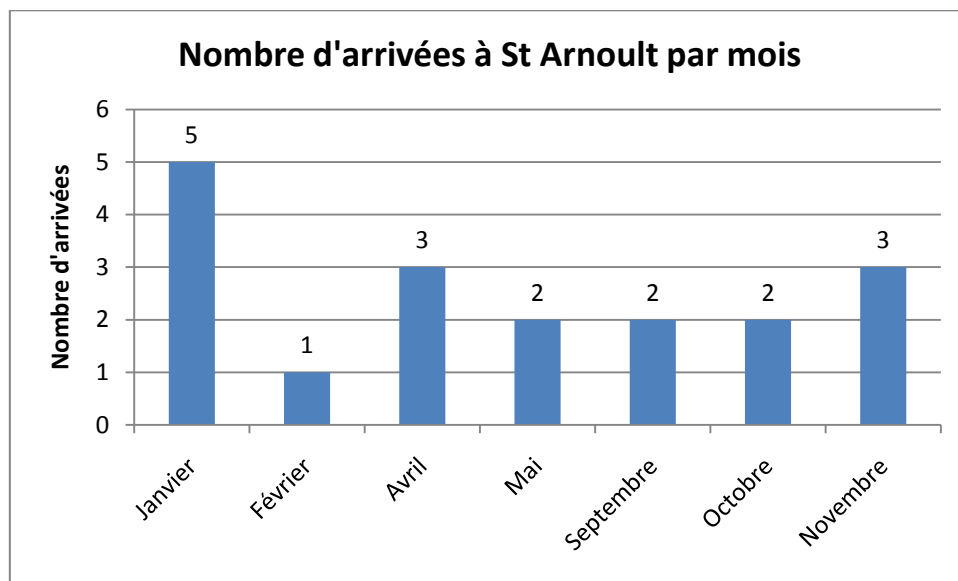
Commentaires des services africains :

- Le retour est plus simple à préparer pour les plus jeunes (14-15 ans) car il est plus facile d'envisager un retour en famille ou en établissement.
- Le constat selon lequel les séjours des jeunes de 16 à 17 ans sont plus longs en moyenne, pourrait s'expliquer par le fait qu'il est souvent plus difficile de construire un projet de retour avec eux.
- C'est notamment le cas pour les jeunes qui ont mis plusieurs foyers à mal et pour lesquels il est difficile de trouver des structures adaptées. Cela met en avant le manque de structures adaptées pour des jeunes proches de la majorité et qui ne sont pas encore prêts pour un projet de semi-autonomie.
- Par ailleurs, les fonctionnements de ces jeunes de 16 à 17 ans demandent parfois plus de temps pour être déconstruits. Enfin, le plus souvent ils ne peuvent plus compter sur le soutien de leur famille.

VII. 4) Les séjours à St Arnoult

a) Le nombre de passages par St Arnoult

En 2010, **18 jeunes** ont conclu leur séjour par un passage au sein de notre dispositif d'accompagnement au retour de **St Arnoult** en Yvelines. 7 ont été transmis par le Maroc et 11 par le Sénégal. En d'autres termes, **29%** des séjours ayant pris fin en 2010, ont abouti à un accueil dans ce dispositif. Le graphique ci-dessous présente les arrivées à St Arnoult mois par mois (1.5 par mois).



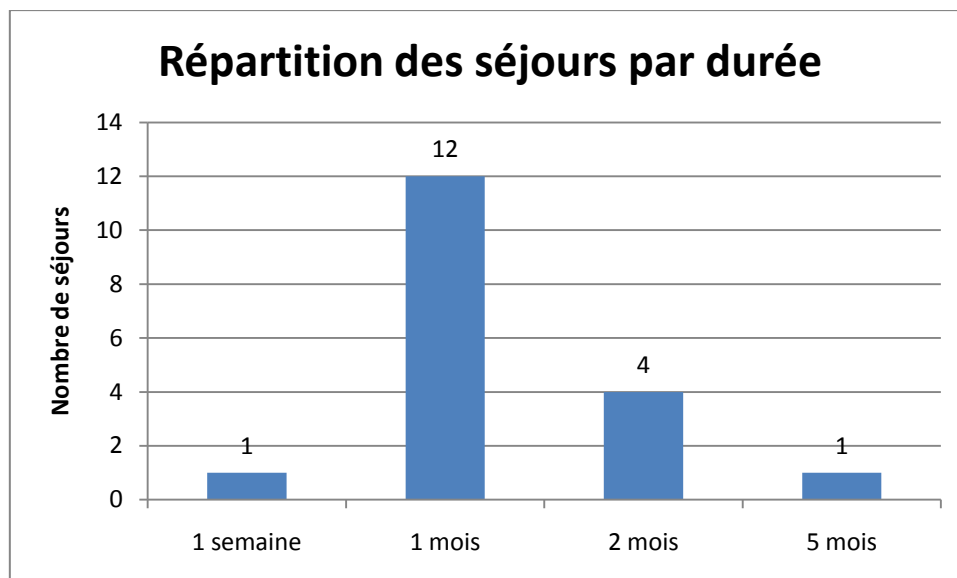
On constate que 5 mois sur 12 n'ont pas connu d'arrivée de jeunes sur le dispositif (le dispositif est fermé durant les mois de juillet et août). Le mois de janvier a enregistré 5 arrivées.

Commentaires du service de St Arnoult :

- Le nombre de jeunes accueillis était réduit du fait que le dispositif était avant tout organisé pour accueillir des jeunes de 16 ans ou plus (âge moyen 16,8 ans), en mesure de réaliser des stages (Cf « Les stages à caractère professionnel »).
- ➔ **Les équipes éducatives africaines prennent davantage en compte la possibilité d'un passage de relai à St Arnoult.**
- ➔ **L'objectif pour 2011 est d'accueillir 5 jeunes en permanence.**
- ➔ **Le dispositif souhaite préparer davantage la procédure d'admission avec le jeune, le référent éducatif et les services africains.**

b) La durée des séjours de St Arnoult

La durée moyenne d'un séjour à St Arnoult est de 40 jours.



On constate que la majorité des séjours a duré 1 mois environ. 5 ont duré plus d'un mois. 1 séjour a duré 5 mois. 1 séjour n'a duré qu'une semaine car le jeune n'adhérait pas au projet de St Arnoult.

Commentaires du service de St Arnoult :

- Les durées de séjour à St Arnoult sont adaptées en fonction de l'évolution du projet de retour.

VII. 5) Les stages à caractère professionnel

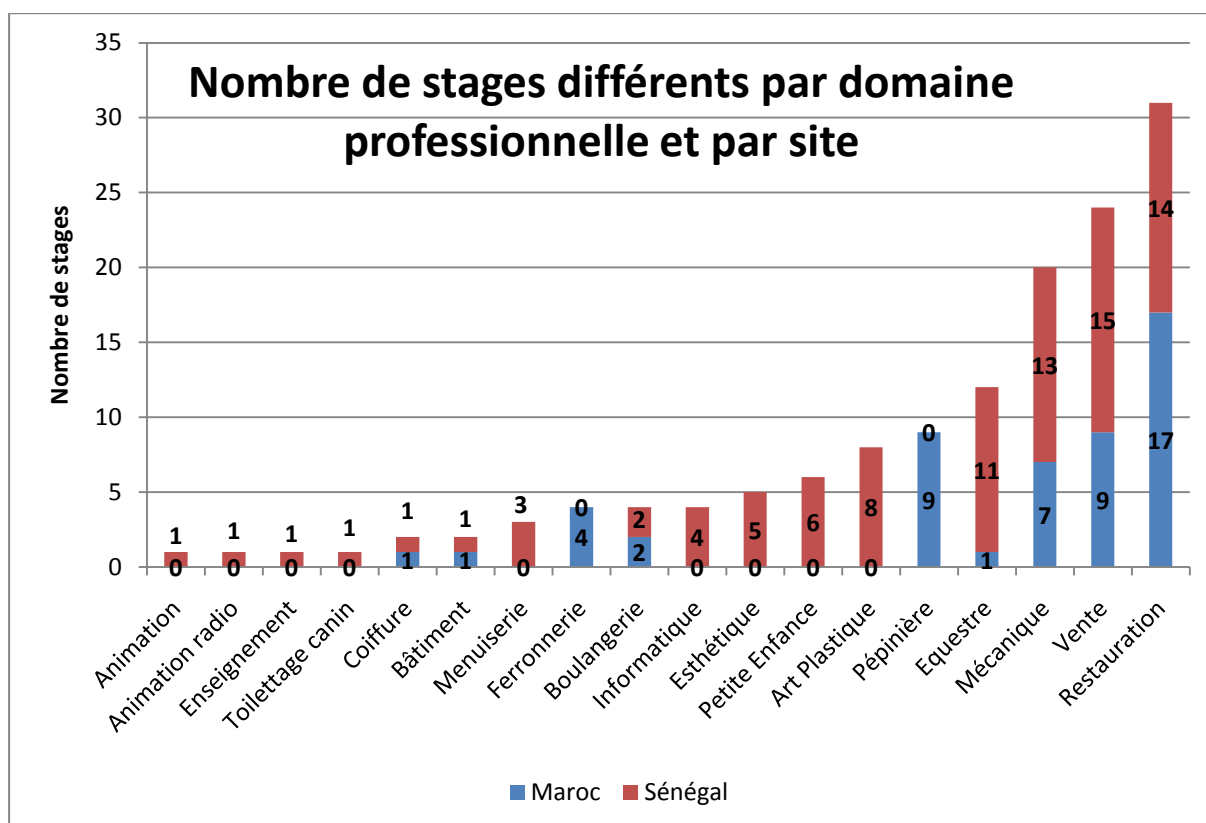
a) Les stages professionnels en Afrique

Cette analyse porte sur les 62 jeunes ayant terminé leur séjour en 2010, 26 pour le Maroc et 36 pour le Sénégal.

Au total, **138 stages différents**, dans **18 domaines professionnels différents**, ont été proposés en Afrique à ces 62 jeunes.

Les domaines professionnels proposés en Afrique

Le graphique ci-dessous présente les différents stages mis en place au Maroc et au Sénégal.



On constate que les stages dans les domaines de la restauration³, de la vente et de la mécanique sont les stages les plus fréquemment proposés.

On constate également que les deux sites proposent des stages dans des domaines qui leur sont propres. Pour le Maroc il s'agit de la ferronnerie et la pépinière. Pour le Sénégal il s'agit de la menuiserie, du domaine équestre et de l'Art plastique.

³ Restauration regroupe à la fois le service et la cuisine.

Commentaires des services africains :

- Le Sénégal propose des stages dans davantage de domaines professionnels. Cela s'explique notamment par le fait que le Sénégal accueille des jeunes filles, qui sont attirées par des domaines plus spécifiques (tel que l'esthétique et la petite enfance). Par ailleurs, le site, plus ancien dispose d'un réseau de partenaires plus important.
- Le service marocain souligne la difficulté de trouver des stages dans certains domaines professionnels dont l'environnement n'est pas favorable à l'accueil d'un jeune (ex : le bâtiment).
- Le site marocain est installé depuis peu à Marrakech. L'environnement plus urbain nécessite davantage de temps pour trouver des terrains de stage fiables et sécurisés.

La durée des stages :

La durée moyenne des stages est d'environ 11 semaines, à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine.

Le nombre de stages différents par séjour :

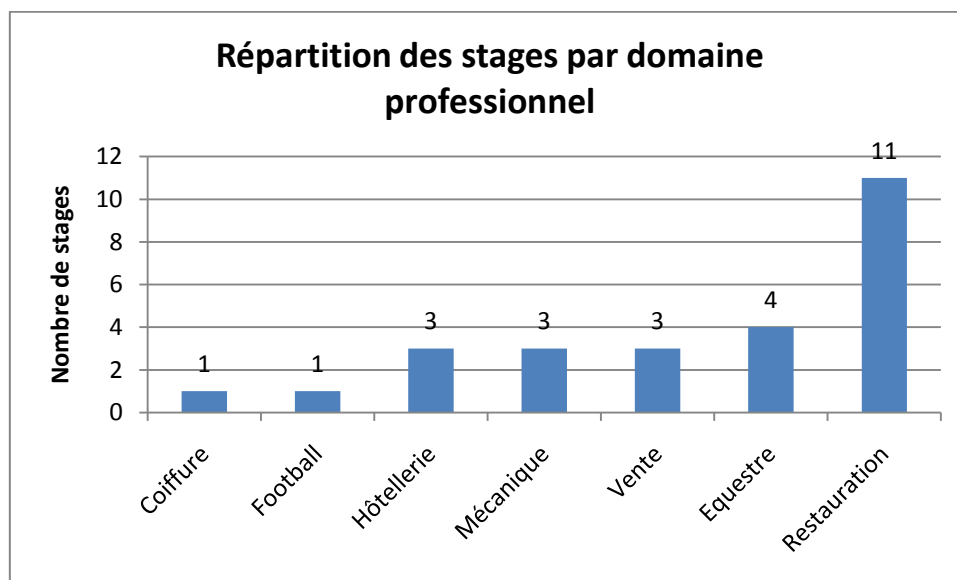
Le nombre de stages moyen est de 2.2 par jeune.

Commentaires des services africains :

- Au Maroc, le passage par la pépinière est de plus en plus systématisé. L'objectif est d'accompagner le jeune dans son rapport au travail et au cadre, ainsi que dans la prise de responsabilité.
- ➔ **Notre service marocain souhaite actuellement développer son réseau de partenaires afin de proposer un plus grand éventail de stages.**

b) Les stages professionnels à St Arnoult

L'analyse porte sur 17 jeunes. En 2010, le dispositif de St Arnoult a proposé **26 stages différents** dans **7 domaines professionnels** différents. La restauration était le domaine professionnel le plus prisé.



Les jeunes ont accompli entre 1 et 3 stages différents. Deux jeunes n'en ont pas effectué, 1 parce qu'il n'adhérait pas au dispositif (fugue) l'autre parce qu'il avait des obligations scolaires.

La durée des stages était variable en fonction de la durée des séjours, de 2 jours pour le plus court, à 42 jours pour le plus long (séjour de 5 mois).

Commentaires du service de St Arnoult :

- Lorsque le jeune a un projet de formation et a identifié son domaine professionnel, le dispositif fait en sorte que le stage dure toute la durée du séjour. En revanche, lorsque les jeunes ne sont pas encore fixés, le dispositif leur propose plutôt deux stages différents.
- Un partenariat a été mis en place avec la Mission Locale : recherche de stage, rédaction de CV, identification des étapes requises pour leur projet professionnel, orientation professionnelle, préinscription dans des organismes de formation, évaluation scolaire réalisée par un psychologue, etc.

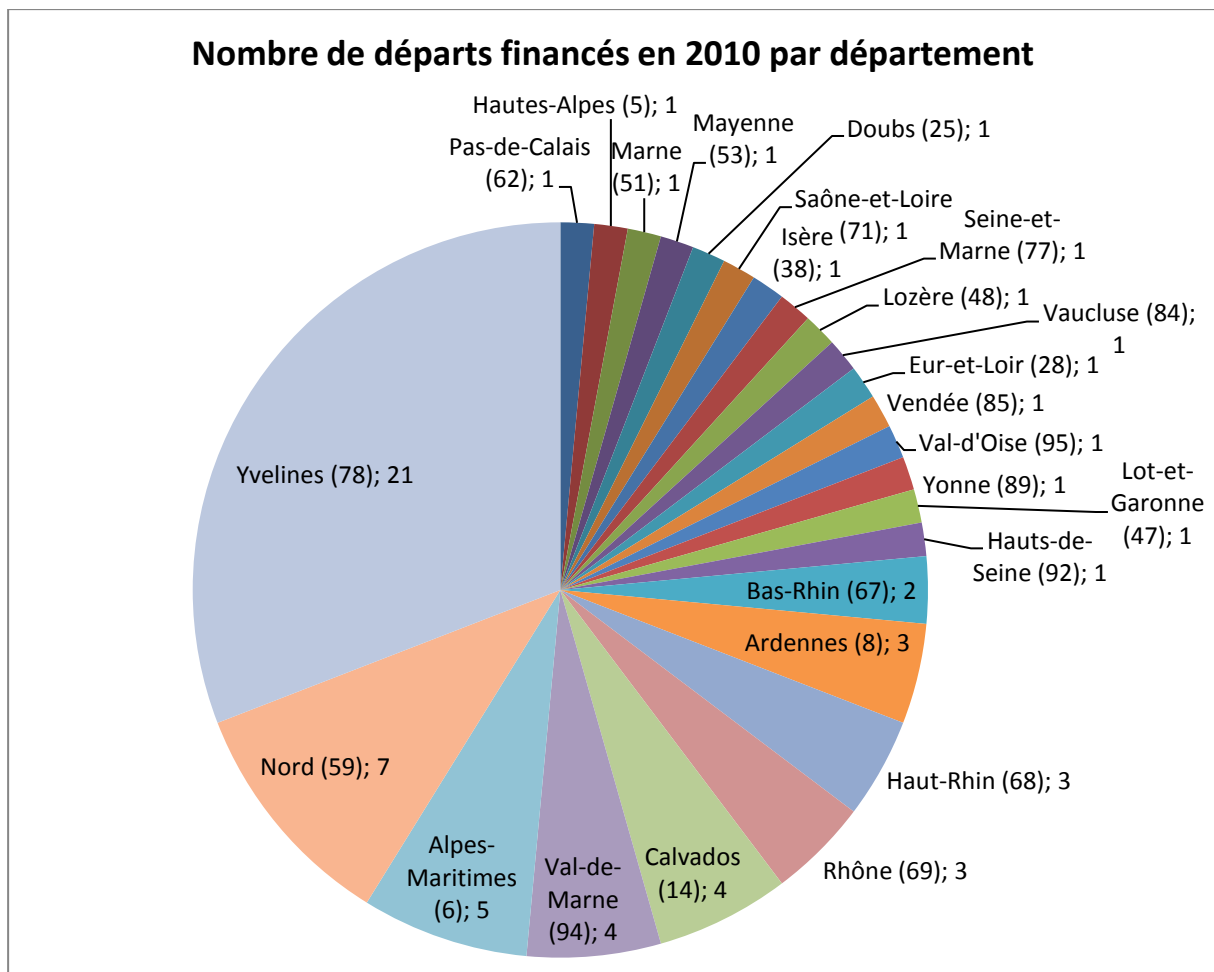
➔ **Un travail a été lancé auprès de l'inspection académique, afin de permettre aux jeunes de moins de 16 ans, de suivre un atelier de remobilisation scolaire, ou d'obtenir une convention de stage auprès de leur collège d'origine. Dans un premier temps, ce travail sera réalisé avec les jeunes des Yvelines, pour des raisons pratiques.**

VII. 6) Les départements partenaires

a) Répartition des départs 2010 par département

En 2010, **25 départements différents** ont financé le départ d'un jeune en séjour de rupture. Il est à noter que des dossiers de candidature ont été déposés par 40 départements différents.

Le graphique ci-dessous illustre le nombre de départs financés par chacun de ces 25 départements.



Le département des **Yvelines** a financé **21 départs** en 2010 (**31%**), le **Nord** **7 (10%)**, les **Alpes-Maritimes** 5 (7%) et le **Val-de-Marne** et le **Calvados** 4 (6%).

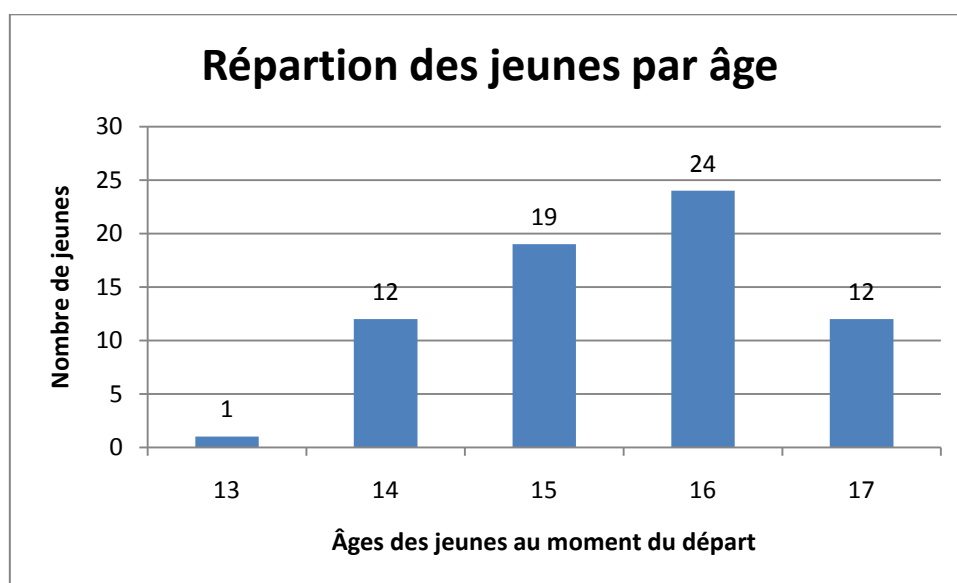
VII. 7) Le profil des jeunes accueillis

Cette analyse porte sur les 68 jeunes partis en séjour de rupture en 2010.

a) L'âge

La **moyenne d'âge** des jeunes arrivés en Afrique en 2010 est de **16 ans**.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des jeunes par âge.



On constate que la grande majorité des jeunes est âgée de 15 à 16 ans, les jeunes de 14 et 17 ans sont un peu moins représentés. Ces proportions sont les mêmes pour le Maroc et le Sénégal.

b) Le sexe

Sur ces 68 jeunes, 21 sont des **filles (31%)** (toutes accueillies au Sénégal) et 47 sont des **garçons (69%)**.

Commentaires des services :

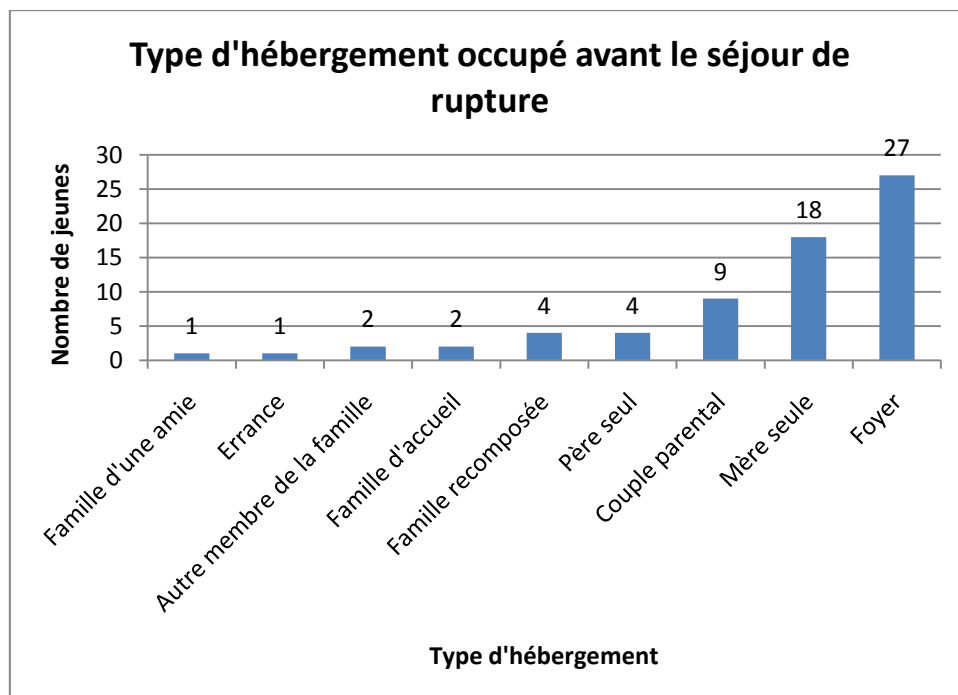
- La présence plus importante de jeunes âgés de 15 à 16 ans peut s'expliquer par le fait que les jeunes commencent à être déscolarisés à cet âge là. Par ailleurs, c'est souvent à cet âge que les jeunes mettent à mal les structures d'accueil.
- La présence moins importante de jeunes de 17 ans, s'explique en partie par l'approche de leur majorité. De plus, les prises en charge ne relèvent souvent plus de la prévention à cet âge-là.
- Le service des admissions a remarqué que de plus en plus de demandes concernent des jeunes de 13 ans. Media Jeunesse a entamé une réflexion sur les possibilités d'un « primo accueil ».
- La répartition filles / garçons correspond à la réalité des places offertes.

c) La scolarité

60% des jeunes ont interrompu leur scolarité avant 2010, 42.4% en 2009, 12% en 2008 et 6% en 2007.

Les niveaux scolaires sont très variables, notamment en fonction de l'âge des jeunes.

d) Le type d'hébergement occupé avant le départ en séjour de rupture



On constate que la majorité des jeunes accueillis en 2010 est hébergée en foyer (40%), puis chez leur mère qui vit seule (26.5%). Il est remarquable de voir que seulement 13% des jeunes sont hébergés chez leurs deux parents.

Commentaires des services :

- Le constat selon lequel la majorité des jeunes était accueillie en foyer, s'explique en partie par le fait que les jeunes qui nous sont confiés, bénéficient le plus souvent d'une assistance éducative.
- Les jeunes qui viennent de foyer, font souvent le constat que l'encadrement est beaucoup plus important en Afrique (environ 1 encadrant par jeune).
- Le fait qu'une proportion importante de jeune vit avec un parent seul, ou au sein d'une famille recomposée, illustre bien les problématiques familiales auxquelles sont confrontés les jeunes accueillis en séjour de rupture.

e) Le placement

Sur 68 jeunes, 10 étaient en situation de placement direct et 58 en assistance éducative.

f) Année du premier signalement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance

On constate que 18% des jeunes ont connu un premier signalement datant de 10 ans ou plus, 44% de 5 ans ou plus et 77% de 2 ans ou plus.

Commentaires des services :

- Cela appuie le constat selon lequel les jeunes accueillis en séjour de rupture connaissent souvent un parcours institutionnel important. En effet, le séjour de rupture est encore trop rarement considéré comme un premier placement possible et souvent comme un dernier recours.
- Cependant, en 2010 on constate une augmentation de jeunes accueillis en séjour de rupture sans qu'ils aient connu de placements auparavant. Dans ces cas un travail de prévention a pu être réalisé.

➔ **Media Jeunesse a entamé une réflexion sur les possibilités de développer davantage le « primo accueil ».**

g) Les passages à l'acte avant le séjour de rupture

Ces données sont à considérer avec précaution dans la mesure où les rapports sociaux mettent plus ou moins l'accent sur certains actes. Par exemple pour les jeunes engagés dans les actes les plus « durs », les services ne jugent pas forcément nécessaire de faire ressortir les actes jugés plus « bénins ». En d'autres termes, les actes commis n'ont pas tous nécessairement été renseignés.

Dans les tableaux ci-dessous sont renseignés les actes les plus souvent commis par les jeunes.

Transgression des règles du foyer, de l'école :

Transgression des règles	Fille	Garçon	Total général
Pas de transgression des règles rapportée	5 (24%)	14 (30%)	19 (28%)
Transgression des règles	16 (76%)	33 (70%)	49 (72%)
Total général	21	47	68

On constate qu'une grande majorité des jeunes rencontrent une problématique de respect des règles que ce soit dans le logement ou à l'école (72%). En effet, le respect des règles est souvent un des principaux objectifs mis en avant par les services prescripteurs.

Les délits mineurs :

	Fille	Garçon	Total général
Pas de délits mineurs rapportés	19 (90%)	24 (50%)	43 (63 %)
Délits mineurs	2 (10%)	23 (50%)	25 (37%)
Total général	21	47	68

On constate qu'une proportion importante des jeunes est impliquée dans des délits mineurs avant leur séjour de rupture (37%). Une proportion non négligeable a d'ailleurs eu des dossiers au pénal. Cette tendance est davantage marquée chez les garçons (50%) que chez les filles (10%).

Fugue et errance :

Fugue, errance	Fille	Garçon	Total général
Pas de fugue ou d'errance rapportés	9 (43%)	36 (23%)	45 (66%)
Fugue, errance	12 (57%)	11 (77%)	23 (34%)
Total général	21	47	68

On constate qu'une proportion importante des jeunes a fugué ou a connu l'errance (34%). Cette tendance est davantage marquée chez les filles (57%) que chez les garçons (14%).

Consommation de cannabis :

Consommation cannabis	Fille	Garçon	Total général
Pas de consommation cannabis rapportée	12 (57%)	36 (77%)	48 (71%)
Consommation cannabis	9 (43%)	11 (23%)	20 (29%)
Total général	21	47	68

On constate qu'une proportion importante des jeunes consomme du cannabis (29%). Cette tendance est davantage marquée chez les filles (43%) que chez les garçons (23%).

Violence sur les tiers :

	Fille	Garçon	Total général
Pas de violence sur les tiers rapportée	18 (85%)	33 (70%)	51 (75 %)
Violence sur les tiers	3 (15%)	14 (30%)	17 (25%)
Total général	21	47	68

On constate qu'une proportion importante des jeunes est impliquée dans des actes de violence sur les tiers (25%). Cette tendance est davantage marquée chez les garçons (30%) que chez les filles (14%).

Commentaires des services :

- Ces passages à l'acte correspondent bien aux objectifs de séjour et aux problématiques travaillées par les services éducatifs.

h) Les problématiques familiales

De même que pour les passages à l'acte, les rapports sociaux ne faisaient pas nécessairement ressortir toutes les problématiques, en particulier pour les familles confrontées à de nombreuses difficultés.

Séparation des parents :

Sur 68 jeunes, 27 avaient des parents séparés, soit 40%.

Décès d'un ou des parents :

Sur 68 jeunes, 10 ont perdu au moins un de leurs parents, soit 15%.

Alcoolisme d'un ou des parents :

Sur 68 jeunes, 6 avaient des parents confrontés à des problématiques liées à l'alcool.

Incarcération d'un des parents :

Sur 68 jeunes, 6 avaient un parent incarcéré.

Commentaires des services :

- Ces résultats confirment la nécessité de travailler avec les familles en parallèle des séjours de rupture.
- Le service des admissions a remarqué que de plus en plus de familles s'investissent dans le projet de séjour de rupture du jeune.
- En 2010, plusieurs jeunes issus de l'adoption ont été accueillis. Ces jeunes demandent souvent une prise charge longue.

VII. 8) Evaluation des différents services par les référents éducatifs

20 référents de jeunes revenus d'un séjour de rupture en 2010 ont été interrogés par téléphone.

a) La collaboration avec le service des admissions :

Satisfaction globale :

L'ensemble des 20 référents interviewés, se sont déclarés satisfaits de la collaboration avec le service d'admission.

Ils soulignent notamment :

- La disponibilité du service.
- Sa réactivité.
- Sa fiabilité.
- La capacité d'écoute des interlocuteurs.

➔ **Un guide méthodologique à destination des référents éducatifs est actuellement en cours d'élaboration.**

La présentation du séjour :

L'ensemble des référents trouve que la présentation du séjour est clair, autant pour le référent que pour le jeune.

➔ **Un référent a proposé d'utiliser un « diaporama » comme support à la présentation du séjour.**

Le soutien administratif :

Les référents sont également satisfaits du soutien administratif proposé. Certains déplorent la lourdeur des tâches administratives, tout en reconnaissant que les difficultés rencontrées sont souvent liées à leur propre service ou à la mauvaise volonté des parents.

b) La collaboration avec les services en Afrique :

Les échanges :

En moyenne, les référents estiment la fréquence des échanges téléphoniques à 1 ou 2 par mois, avec des appels plus rapprochés en fonction des situations et du contexte (ex : préparation du projet de retour, demande de prolongation).

Difficulté pour joindre le service	Nombre de jeunes
Difficile	6
Pas de difficulté	6
NC	8
Total général	20

Sur 20 référents interrogés, 6 déclarent avoir rencontré des problèmes pour joindre un interlocuteur en Afrique, 2 pour le Maroc et 4 pour le Sénégal⁴. Cependant, ils se montrent tous compréhensifs des réalités africaines (coupures d'électricité notamment).

Satisfaction globale :

L'ensemble des référents est satisfait des échanges avec les services africains.

Ils soulignent notamment:

- Le caractère constructif des échanges.
- La qualité de l'analyse.
- L'investissement des équipes éducatives.

La préparation du projet de retour :

Là encore, les référents sont globalement satisfaits de la collaboration autour du projet de retour.

Cependant, la préparation du projet de retour pose parfois problème, pour des raisons extérieures à Media Jeunesse, notamment liées à la difficulté de trouver une place pour le jeune dans la structure demandée.

La préparation du projet de retour est en général facilitée lorsqu'elle est anticipée avant le séjour. Cependant, pour certains jeunes, il est difficile de prévoir un projet de retour adapté tant qu'un travail éducatif « de fond » n'a pas été réalisé.

⁴ Les jeunes accueillis au Sénégal sont deux fois plus nombreux que ceux accueillis au Maroc.

Réception du bilan de séjour :

Délai bilan	Nombre de jeunes
Ok	14
Retard	6
Total général	20

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 6 référents ont noté un retard dans la réception des bilans (plus d'1 mois).

Qualité du bilan final :

La majorité des référents s'est dite satisfaite du bilan final.

Ils soulignent notamment :

- Son caractère « très complet ».
- La qualité de l'analyse et à la prise de position de l'équipe éducative.
- La fidélité de l'écrit aux échanges téléphoniques.
- L'intérêt d'avoir un bilan psychologique.
- L'intérêt de pouvoir accéder aux écrits des jeunes.

Plusieurs référents ont exprimé le souhait de recevoir des bilans intermédiaires afin de les transmettre aux magistrats.

c) Le service de St Arnoult

L'analyse de la collaboration avec les services de St Arnoult est délicate dans la mesure où seulement 4 référents interrogés ont suivi un jeune passé par ce dispositif.

Les 4 référents sont globalement satisfaits de la collaboration avec St Arnoult.

Le suivi d'un jeune a été plus difficile, car son projet de retour peinait à se concrétiser.

Un référent a regretté que la décision d'envoyer le jeune à St Arnoult ait été prise au dernier moment, ce qui a eu pour conséquence de « *mettre les parents au pied du mur* ».

VII. 9) L'après séjour

20 référents de jeunes revenus d'un séjour de rupture en 2010 ont été interrogés. Les entretiens concernaient 5 filles et 15 garçons.

Les résultats correspondent à la perception des référents interrogés au moment de l'entretien.

Il faut prendre en compte le fait que les jeunes étaient revenus depuis plus ou moins longtemps (depuis 2 mois jusqu'à 6 mois).

a) Analyse des objectifs de séjour

65 objectifs différents avaient été définis pour ces 20 jeunes.

Les objectifs définis, renvoyaient aux catégories suivantes (par ordre de fréquence) :

- La préparation d'un projet de formation/hébergement.
- Le travail sur l'estime de soi
- Le travail sur l'histoire et l'identité du jeune
- Le travail sur les relations familiales.
- Le travail sur le respect des règles et le comportement.
- Le travail sur la confiance à l'adulte.
- Le travail sur l'ouverture aux autres.
- Le travail sur l'autonomie et un rythme de vie.

Sur ces 65 objectifs, 36 ont été évalués comme « atteints », 24 comme « partiellement atteints » et 5 comme « non atteints ».

Les objectifs relatifs aux relations familiales, au travail sur l'identité et à l'estime de soi, sont le plus souvent « partiellement atteints ».

Liste des freins identifiés par les référents :

- Le retour dans l'environnement d'origine.
- L'absence d'évolution de la famille du jeune.
- La problématique du jeune est parfois trop profonde et davantage de temps serait nécessaire pour espérer un véritable changement.

b) Les autres bénéfices des séjours

Au-delà des objectifs fixés, les référents identifient d'autres bénéfices du séjour :

- La découverte d'une autre culture qui permet de relativiser la vie en France.
- Les stages effectués en séjour de rupture permettent au jeune, de trouver plus facilement des stages en France.
- L'expérience de la solidarité au sein d'un collectif est souvent une expérience enrichissante pour le jeune.
- Le séjour permet également de remettre les jeunes en « bonne forme » physique (prise de poids, meilleur rythme de vie, activités sportives, arrêt de la consommation de stupéfiant, etc).

c) Le comportement du jeune depuis son retour

12 jeunes ne se sont pas engagés dans des comportements à risque depuis leur retour. 4 se sont livrés à des comportements à risque relativement isolés. 4 sont retournés dans leur mode de fonctionnement d'avant le séjour.

D'après les référents les principales raisons d'un retour aux comportements passés sont les suivantes :

- Le retour au cœur de la problématique familiale.
- Le retard dans la mise en œuvre du projet de retour.
- Le retour dans un cadre éducatif plus souple que celui des séjours de rupture de Media jeunesse.
- La problématique du jeune est très lourde et demandait davantage de temps pour évoluer.

d) L'hébergement après le séjour

Type d'hébergement	Total général
Parent(s)	11
Foyer	3
Semi-autonomie	2
Famille d'accueil	1
Internat Centre de formation	1
Chez un(e) ami(e)	1
Lieu de vie	1
Total général	20

La majorité des jeunes est retournée vivre chez au moins un de leurs 2 parents.

Sur les 20 préconisations de Media Jeunesse en terme d'hébergement, 5 n'ont pas été mises en œuvre.

e) La formation après le séjour de rupture

Type de formation / scolarité	
Formation professionnelle / Stage	10
Remise à niveau	2
Rien au moment de l'entretien	8
Total général	20

10 jeunes ont repris une formation professionnelle ou étaient en stage (par le biais d'une Mission Locale).

8 jeunes n'avaient intégré aucun dispositif de formation au moment de l'entretien.

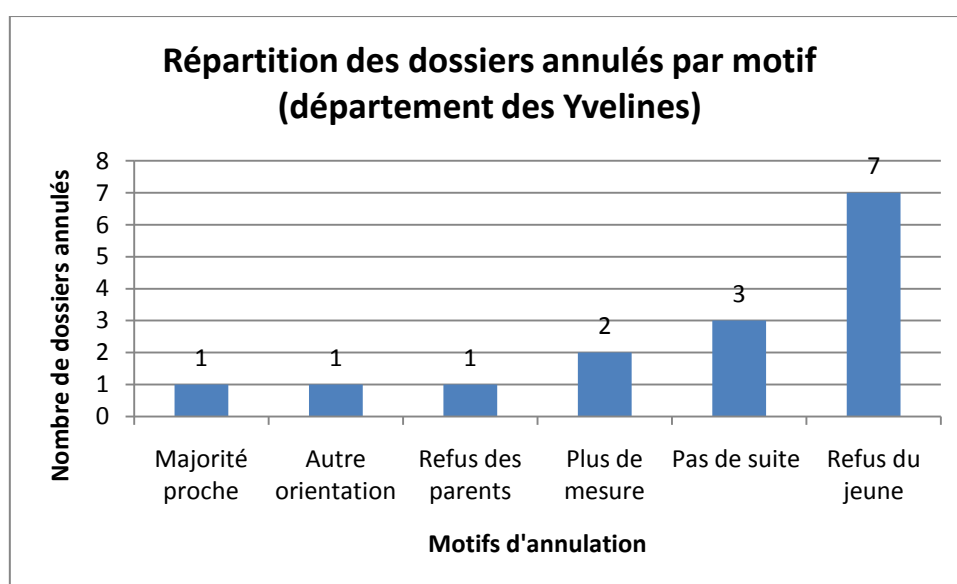
VII. 10) Zoom sur le département des Yvelines

a) Les dossiers de candidature déposés

En 2010, le département des Yvelines a déposé **38 dossiers de candidature**, 17 pour des filles (45%) et 21 pour des garçons (55%). En comparaison de l'ensemble des départements (28% de filles et 72% de garçons), les Yvelines ont envoyé davantage de candidatures de jeunes filles.

Sur ces 38 dossiers, **15 n'ont pas abouti** sur un départ du jeune (les dossiers déposés en décembre sont actuellement en cours d'étude).

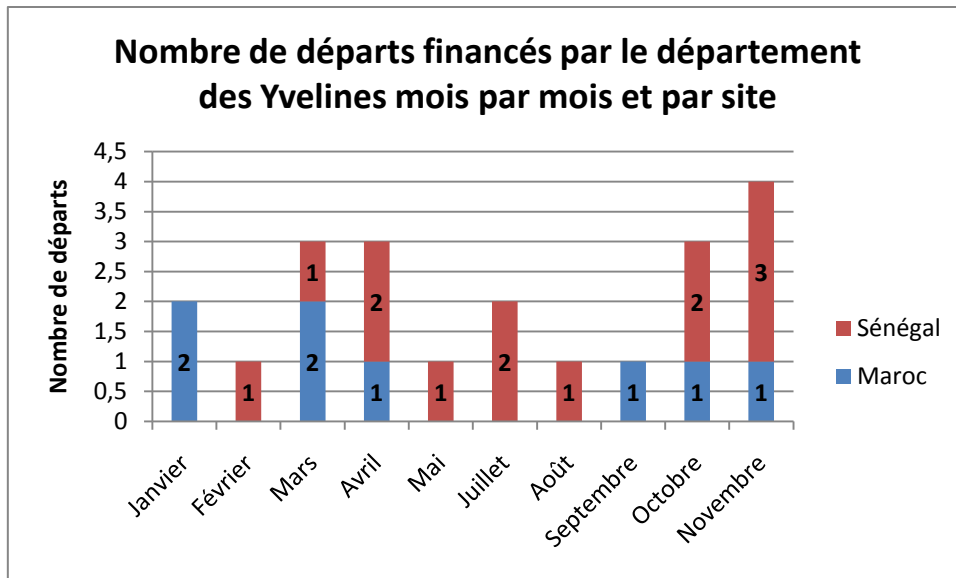
Le graphique ci-dessous présente les motifs ayant conduit à une annulation ou une suspension du dossier.



On constate que dans la majorité des cas, le dossier n'a pas abouti en raison d'un refus du jeune.

b) Les départs en séjour de rupture

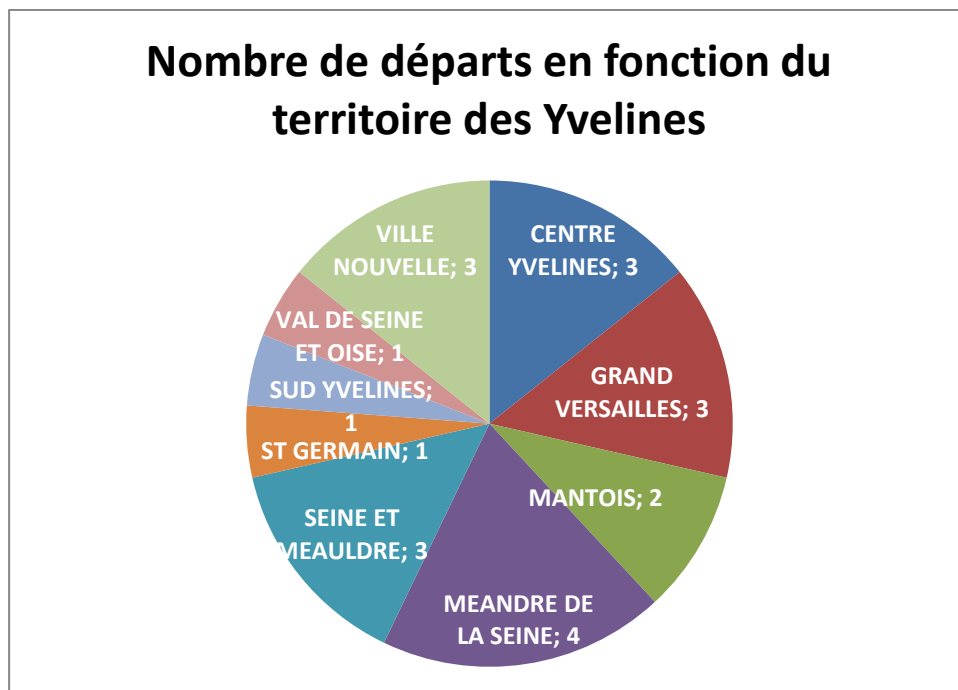
Au total, 27 jeunes des Yvelines ont été accueillis en séjour de rupture, parmi ces jeunes 21 sont arrivés en 2010, 8 au Maroc et 13 au Sénégal.



On constate que des départs ont été organisés tout au long de l'année, avec une moyenne de 1.7 jeunes par mois. Les mois de mars, avril, octobre et novembre ont connu le plus de départs.

c) Les départs en fonction du territoire

Le graphique ci-dessous présente la répartition des départs par DAST des Yvelines.



Tous les 9 territoires nous ont confié des jeunes en 2010.

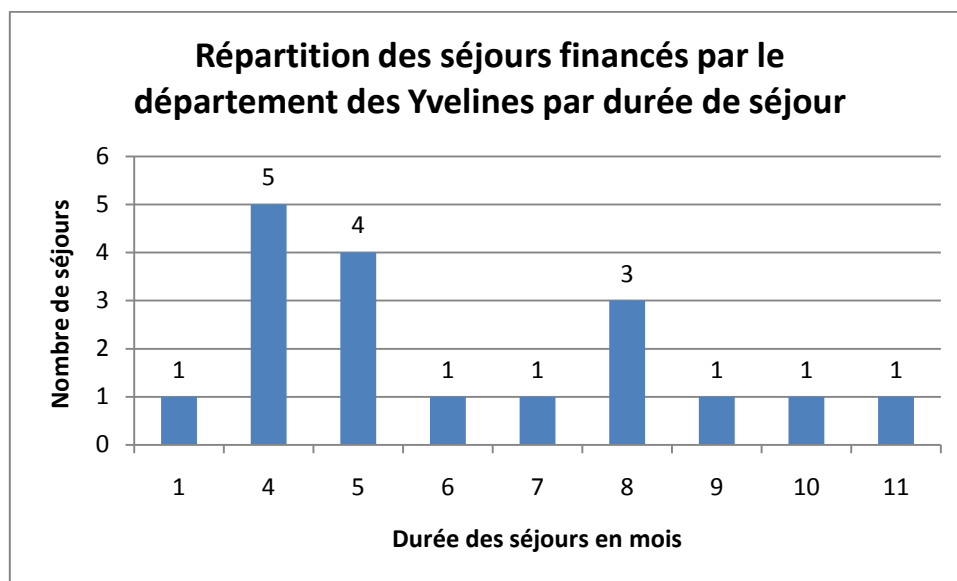
d) La durée du séjour

L'analyse porte sur les 18 séjours financés par les Yvelines et ayant pris fin en 2010.

En moyenne, les séjours financés par ce département, ont duré **183 jours** soit 6 mois. Ce qui représente une durée de séjour plus importante que la moyenne de l'ensemble des séjours réalisés par Média Jeunesse en 2010 (155 jours).

De même, le pourcentage de prolongation est plus élevé, avec **66.7% de prolongation** contre 48% pour l'ensemble des départements.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la durée moyenne des séjours (6 mois) est assez peu représentative. En effet, seul un séjour a effectivement duré 6 mois. De plus, il apparaît que la durée des séjours est très variable (9 durées différentes).



e) Le passage par St Arnoult

8 jeunes du département des Yvelines sont passés par le dispositif de St Arnoult en 2010. Ce qui représente 44% des jeunes accueillis à St Arnoult (18 jeunes accueillis en 2010).

On constate également que 44% des séjours financés par les Yvelines ont été conclus par un passage à St Arnoult.

Commentaires du service des admissions :

- La proximité du service de St Arnoult permet d'accompagner davantage les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet de retour.

f) Le profil des jeunes

En 2010, le département des Yvelines a financé les départs en séjour de rupture de 9 filles et de 12 garçons. Le département des Yvelines finance proportionnellement plus de séjours pour les filles, par rapport à l'ensemble des départements : 43% de filles pour les Yvelines contre 31% pour l'ensemble des départements.

Au niveau de l'âge, le département des Yvelines a envoyé autant de jeunes âgés de 14 ans, que de 15 ans, que de 16 ans et que de 17 ans.